



HAL
open science

L'Italie à l'américaine, dernier acte? Les élections européennes de juin 2009.

Christophe Bouillaud

► To cite this version:

Christophe Bouillaud. L'Italie à l'américaine, dernier acte? Les élections européennes de juin 2009.. Congrès de l'Association française de science politique - Section thématique 17: "L'eupéanisation des systèmes partisans en Europe"., Sep 2009, Grenoble, France. halshs-00700731

HAL Id: halshs-00700731

<https://shs.hal.science/halshs-00700731>

Submitted on 23 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Italie à l'américaine, dernier acte ? Les élections européennes de juin 2009.

Christophe Bouillaud, IEP de Grenoble.

Comme le lecteur de ce texte le sait sans doute, l'Italie est engagée depuis le début des années 1990 dans un interminable processus de transition des formes de la concurrence politique : une « Seconde République » doit émerger des ruines de la « Première République », telle est la prophétie auto-réalisatrice en vigueur depuis vingt ans. L'Italie devrait devenir un « pays normal » à l'image de ces pays anglo-saxons, Etats-Unis d'Amérique ou Grande-Bretagne, ou de la France de la V^{ème} République, où, par la vertu d'une élection populaire, le peuple se donne un chef qui décide pour son plus grand bien¹.

Cette prophétie semble avoir connu son dernier épilogue en ce printemps 2009. Les élections européennes des 6-7 juin 2009, ont en effet, comme nous le montrerons plus bas, entériné la disparition de la représentation parlementaire des forces partisanes *directement* liées par leur nom même à l'histoire politique du XX^{ème} siècle italien, au profit d'une bipolarisation simplifiée autour de deux forces se voyant elles-mêmes comme des partis « attrape-tout » : le « Peuple de la liberté » (PDL) à droite, le « Parti démocrate » (PD) au centre-gauche. Le nom même du second se veut d'ailleurs, directement et explicitement, inspiré du nom du « Parti démocrate » des Etats-Unis, il indique surtout dans l'esprit d'une partie de ses dirigeants une rupture avec l'héritage du socialisme européen du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle² au profit d'une adhésion à un encore mal défini « progressisme » pour le XXI^{ème} siècle. Cette affirmation de forces politiques aux contours « américains »³ confirme les résultats de l'élection politique de l'année précédente qui avaient pour la première fois privé de la

¹ Bien sûr, le lien « vote populaire/élection d'un chef/ décision » n'est nulle part aussi simple que dans la représentation à fin polémique dont les réformateurs italiens dont il sera ici question abusent. La parenté de ce lien avec le primat du chef du fascisme n'est sans doute pas un hasard. Il faudrait refaire ici une histoire longue de la « normalité » politique pour les élites italiennes : depuis le XIX^{ème} siècle, le tropisme anglo-saxon est dominant dans les élites d'orientation libérale. A cela s'ajoute une fascination durable pour le régime de la V^{ème} République française dans la génération d'universitaires (aujourd'hui âgée, mais encore active) qui a suivi les événements hexagonaux dans les années 1950-60, ou dans celle qui a été éduquée par cette première génération. L'Allemagne et l'Espagne sont parfois aussi citées comme « pays normaux ». Les pays scandinaves, fonctionnant avec des scrutins proportionnels, ne sont *jamais* cités comme exemples de pays normaux dans la polémique, puisque leur vie politique démontre que « bon gouvernement » et scrutin proportionnel peuvent coexister durablement.

² De fait, la rupture avec le communisme du Parti Communiste Italien (1922-1990) les amène pour la plupart d'entre eux à une rupture avec toute la pensée socialiste européenne.

³ Les deux grands partis, PD et PDL, aspirent tous deux au statut des partis démocrates et républicains respectivement aux Etats-Unis. Bien évidemment, les différences sont innombrables, mais il s'agit ici pour nous de rappeler le « rêve américain » qui traverse toute cette histoire, là encore en parfaite concordance avec la fascination pour l'Amérique incluse dans les cultures populaire et élevée en Italie depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Pour l'anecdote, on signalera que l'amour pour le cinéma américain de Walter Veltroni, le premier leader du PD, ancien maire de Rome, fait partie de son personnage public depuis le début des années 1990.

moindre représentation parlementaire, néo-communistes⁴, socialistes⁵, et néofascistes⁶ ; cette annihilation du « vieux » au profit du « nouveau » s'effectue au profit de partis, à l'orientation idéologique pour le moins floue, entièrement voués à la promotion de leur leader, « à l'américaine », pour ne pas dire « à la sud-américaine ». Les « partis personnels », tels que les a décrit Mauro Calise⁷, sont en cette fin de la première décennie du XXI^{ème} siècle devenus la nouvelle norme. La seule exception à cette règle semble représentée par la Ligue du Nord (LN). Elle semble en effet de plus en plus prendre une consistance sociale et politique, qui va désormais bien au-delà de la seule personnalité de son leader historique, Umberto Bossi.

Quelque peu paradoxalement, alors même que le paysage politique semble enfin simplifié comme il ne l'avait pas été depuis 1976⁸, en ce même printemps 2009, les partisans d'une modification du mode de scrutin en un sens résolument majoritaire connaissent les 2-22 juin 2009 une déroute sans précédent. Les référendums abrogatifs qu'ils avaient promus échouent. En effet, leur appel à la participation électorale n'est suivi que par un moins d'un quart des électeurs inscrits, les référendums se trouvent de ce fait invalidés. C'est là l'épilogue d'une longue série de tentatives d'aller par la « voie référendaire » vers un système électoral majoritaire, et par suite bipartite⁹.

Pour bien comprendre l'épilogue que constitue le printemps 2009, il nous faudra rappeler à grands traits le déroulement de la transition du point des règles de la compétition politique (I), les résultats des élections européennes (II), avant d'essayer de montrer la faible importance de l'Europe (surtout entendue comme l'Union européenne) dans cette évolution (III).

⁴ Nous utilisons ce terme pour bien signaler que les héritiers du communisme historique ont bien pris acte du tournant de 1989, mais ont souhaité maintenir les « raisons du communisme » au-delà de l'échec de l'Union soviétique. Le Parti de la Refondation communiste (PRC) unifie au début des années 1990 une partie de l'aile gauche du Parti communiste italien, le petit parti d'ascendance trotskiste des « Démoprolétaires » (DP) issu du mouvement social et politique des années 1960-70, et des syndicalistes « autonomes ».

⁵ Le Parti socialiste italien (PSI) et le Parti social-démocrate italien (PSDI), tous deux dissous lors de la crise politique du début des années 1990, ont eu de très nombreux petits héritiers qui en ont revendiqué la filiation. En raconter l'histoire pour le moins compliquée nécessiterait un livre entier. Les socialistes dont il est ici question sont ceux qui se classent au centre-gauche, une autre partie de la famille dispersée s'étant allié au centre-droit.

⁶ Ce terme désigne les divers groupuscules et petits partis politiques se revendiquant d'une version non repentie du néofascisme des années 1946-1995. Le principal sujet politique actuel s'appelle simplement « la Droite ».

⁷ Cf. Mauro Calise, *Il partito personale*, Bari : Laterza, 2000.

⁸ Lors des élections politiques de 1976, les deux partis dominants, Démocratie Chrétienne et Parti communiste italien, trustent à eux seuls plus des deux tiers des suffrages exprimés ; en 2008, on est revenu à une situation semblable.

⁹ Le raisonnement des promoteurs de ces référendums s'appuie clairement sur la « loi de Duverger ». Un système électoral majoritaire doit aboutir *in fine* à un bipartisme. Comme on le sait, le lien mode de scrutin/nombre de partis est bien plus complexe, et, d'ailleurs, le cas italien post-1994 sera étudié comme une pièce supplémentaire du dossier à charge et à décharge de la « loi de Duverger ».

I. Résumé d'une transition inachevée¹⁰.

La « Première République », comme on la nommera après 1993 pour la différencier de la phase qui s'ouvre alors, est établie entre 1943 et 1953¹¹ sur un « compromis difficile » entre forces politiques issues de la Résistance au régime fasciste¹². Elle est dominée par des coalitions pluripartites *toujours* modérées¹³ formées *après* les élections sur la base d'un scrutin de liste proportionnel déterminant la force parlementaire de chaque parti. Le mode de scrutin assure une adéquation presque parfaite entre force électorale d'un parti et représentation parlementaire. Le but dans un pays au bord de la guerre civile, sur un des fronts majeurs de la « Guerre Froide », est d'assurer une représentation la plus équitable possible de chaque force en présence. Il a de plus été clairement conçu comme le contraire exact de la représentation parlementaire telle que l'entendait le régime fasciste, avec en particulier sa prime majoritaire assurée à la liste arrivée en tête. La « loi Acerbo », utilisée aux élections de 1924, garantissait en effet pas moins de deux tiers des sièges de la Chambre des députés à la liste arrivée en tête d'un collègue unique national¹⁴.

Grâce à la loi électorale de la « Première République », adoptée avant même que l'Italie se dote d'une Constitution en 1947-48, toutes les tendances de l'opinion publique sont représentées dans les Parlements italiens élus après 1945, pourvu qu'elles dépassent un seuil minimal de représentativité (soit au niveau national, soit au niveau régional)¹⁵. Les extrémistes, ou les forces nouvelles (Parti radical, Verts, Démoproletaires, Ligues régionales) qui émergent dans les années 1970-80, peuvent ainsi s'acclimater à la vie parlementaire. Par ailleurs, les listes pour l'élection des députés ne sont pas bloquées : l'ordre de la liste peut être modifié par l'expression de votes préférentiels¹⁶ de la part des électeurs, ce qui encourage la

¹⁰ La bibliographie sur la « transition politique » des années 1992-2009 en Italie s'avère immense, et la manière dont les événements sont présentés par les politistes et historiens du politique italiens participe pleinement de la lutte politique du moment, puisque chaque auteur un tant soit peu important soutient un point de vue sur la transition. Il en est autant un acteur, qu'un analyste. En français, pour des données de base à jour sur le système politique italien, on consultera la synthèse dirigée par Marc Lazar, *L'Italie contemporaine de 1945 à nos jours*, Paris : Fayard, 2009. Pour simplifier ici notre propos, nous ne traitons pas ici de la modification des règles de la concurrence politique au niveau local (commune, province, région), elles évoluent dans un sens majoritaire dès le début des années 1990 sans que personne ne s'en plaigne. Le modèle adopté pour les communes, provinces et régions, ressemble au mode de scrutin adopté en 1983 en France pour les municipales : un scrutin à deux tours, qui garantit au vainqueur une majorité solide, tout en représentant les oppositions proportionnellement à leurs résultats.

¹¹ L'établissement de la « Constitution matérielle » de la « Première République » s'étend du 25 juillet 1943, moment du renversement de Benito Mussolini par le Grand Conseil, qui entraîne le rétablissement *de facto* du pluripartisme, à l'échec de la Démocratie Chrétienne aux élections de 1953 à faire fonctionner le mécanisme de prime majoritaire prévue par la nouvelle loi électorale voulue par son leader Alcide De Gasperi, connue dans l'histoire sous le nom de « legge-truffa » (loi-escroquerie) que lui avait affublé ses opposants.

¹² A savoir, les forces démocrates-chrétiennes, socialistes et sociales-démocrates, communistes, libérales, républicaines, s'ancrant toutes dans l'histoire politique italienne d'avant 1915, et enfin « actionnistes » (libéral-socialistes) elles directement issues de la lutte anti-fasciste (1922-1943) et de la Résistance (1943-1945). Seuls les royalistes, nationalistes et fascistes sont exclus du compromis alors obtenu.

¹³ De 1947 à 1993, l'Italie est toujours gouvernée par une coalition des modérés, contre une aile gauche exclue du pouvoir gouvernemental (la fameuse « *conventio ad excludendum* » qui interdit au Parti communiste italien d'entrer au gouvernement) et aussi une aile droite, néofascistes et royalistes, tout aussi exclue de toute participation gouvernementale.

¹⁴ Cette énorme prime de majorité ne changea guère au final la situation, envisagé au prisme de l'adéquation représentation parlementaire/force électorale, puisque le « listone », la liste de concentration regroupant les fascistes du Parti national fasciste (PNF) et leurs alliés libéraux, conservateurs et catholiques, obtint 64,9% des voix lors de ces élections de 1924.

¹⁵ En pratique, un parti peut avoir une représentation à la Chambre des députés avec 1% des voix au niveau national, et/ou 2/3% au niveau régional dans une grande région.

¹⁶ L'électeur fait une croix sur le symbole du parti qu'il choisit, et peut écrire jusqu'à trois ou quatre noms (selon la taille des circonscriptions) à côté sur des lignes vierges prévues à cet effet. Le vote préférentiel est surtout

création d'un lien direct entre élus et électeurs. Cependant, pour ses détracteurs – exclusivement situés dans un premier temps à droite de l'échiquier intellectuel et politique –, un tel système électoral proportionnel rend le gouvernement otage de combinaisons parlementaires de la part des secrétariats des partis, et *donc* inefficace à représenter l'intérêt national. Le mode de scrutin leur apparaît comme la clé de voûte du règne de la « partitocratie » qu'ils dénoncent vivement dès les années 1950. Giuseppe Maranini, l'un des pères de la science politique italienne de ces années de la reconstruction¹⁷, n'a pas de mots assez durs envers ce mode de scrutin, et sur le règne de l'oligarchie partisane qu'il permet. Après 1958, toute une partie d'intellectuels, marqués à droite, rêvent alors de suivre l'exemple français du « gaullisme », mais les deux partis dominants la vie politique de l'époque, la Démocratie Chrétienne au pouvoir, et le Parti communiste italien dans l'opposition, ne s'engagent en aucune façon dans une telle évolution. Ils y sont d'autant moins incités que, jusqu'en 1979, les choix des électeurs tendent à mettre en place un bipartisme de fait en leur faveur¹⁸. Le consensus sur le mode de scrutin tend donc plutôt à se renforcer : lorsqu'il s'agit d'adopter un mode de scrutin pour les européennes de 1979, l'accord se fait sur un scrutin proportionnel de liste, dans cinq circonscriptions plurirégionales, avec expression de préférences de la part des électeurs. A l'époque, il s'agit aussi de donner voix parlementaire aux nombreuses tensions qui traversent la vie politique. En pratique, ce mode de scrutin, en vigueur pour la dernière fois aux élections européennes de 2004, garantit un élu au moins au Parlement européen à des forces politiques ayant recueilli au niveau national moins de 1% des voix.

On commence pourtant à parler de « réforme institutionnelle » en Italie dans la seconde moitié des années 1970 dans la foulée de la crise politique, économique et sociale que connaît le pays depuis 1969. Une Commission bicamérale, dirigée par un ancien constituant de 1947-48, le libéral Aldo Bozzi, est chargée d'élaborer des propositions de réformes constitutionnelles en 1983-1985, mais elle laisse prudemment dans l'ombre la question du mode de scrutin. En effet, l'idée même d'un changement de mode de scrutin en une direction majoritaire – et souvent liée à l'instauration d'un régime présidentiel – reste sulfureuse jusqu'au milieu des années 1980 dans la mesure où elle renvoie, est-il besoin de le préciser encore une fois, à une tentation fascisante. L'adoption du scrutin majoritaire fait d'ailleurs partie des nombreuses réformes souhaitées par la loge maçonnique « Propaganda Due » (P2), dirigée par le célèbre « grand maître maçonnique » Licio Gelli, réformes que le grand public découvre en 1982 grâce à la magistrature dans le « Mémoire sur la situation politique en Italie » et dans le « Plan de renaissance démocratique »¹⁹.

utilisé dans le sud du pays, traduisant un rapport plus direct, clientéliste, entre élus et électeurs.

¹⁷ G. Maranini (1902-1969), professeur universitaire de droit constitutionnel dès les années 1930, aurait inventé le terme de « partitocratie » dès 1949, et il a milité par ses livres et articles journalistiques pour le passage à un scrutin majoritaire. Pour une histoire détaillée de cette polémique « antipartitocratique » des années 1950-1960, voir Salvatore Lupo, *Partito e antipartito. Una storia politica della prima Repubblica (1946-1978)*, Rome : Donzelli, 2004, en particulier p. 91-96 où les liens entre Maranini et le régime fasciste sont explicités.

¹⁸ De 1958 à 1976, les deux forces principales, DC et PCI, obtiennent une part cumulée croissante de l'électorat.

¹⁹ Ces documents, accompagnés d'une liste de plus de 800 noms d'affiliés, apparaissent lors d'une enquête de la magistrature des années 1980, et donnent lieu à un immense scandale, dit de la « P2 », avec une commission d'enquête parlementaire dirigée par le communiste Tina Anselmi qui essaiera de faire la lumière sur la nature de cette organisation. Parmi la vaste littérature sur les souterrains de la vie politique italienne, nous renvoyons ici simplement à S. Lupo, *op.cit.*, p. 282-288, qui ne peut s'empêcher de constater que, globalement, le scénario envisagé dans ces documents d'un anti-communisme obsessionnel s'est réalisé. On rappellera ici le fait bien connu en Italie selon lequel S. Berlusconi a été l'un des membres de la P2, sans y avoir joué cependant un rôle de quelque importance que ce soit à ce que l'on peut savoir à ce jour.

Pourtant, parallèlement à cet interdit proprement politique, dans le monde académique, tout particulièrement celui de la science politique, en vient à dominer l'idée que l'Italie est mal gérée en raison même des institutions trop consensuelles dont les constituants de 1947-48 l'ont dotée en raison des conflits idéologiques qui les divisaient. Ces institutions, qui forment une garantie contre toute dictature d'un parti ou d'un homme, favorisent en temps de crise l'immobilisme par vetos croisés ; à l'image des cas britannique, américain, français ou allemand, il faudrait de l'alternance, du renforcement de l'exécutif face au législatif, de la *décision* en somme. Dans les années 1980²⁰, Bettino Craxi, le leader du Parti socialiste italien (PSI) depuis 1976 attache son nom et son image au concept de « décisionnisme », entendu comme capacité à trancher les nœuds gordiens de l'heure pour le plus grand bien du pays. Ce premier Président du Conseil socialiste depuis 1946 se maintiendra au pouvoir entre 1983 et 1987, et renforcera la tendance des gouvernements italiens à gouverner à coups de décrets-lois²¹, afin d'affirmer la prééminence de l'exécutif sur les Chambres. Les caricaturistes le croquent alors en nouveau Duce, mais, de fait, toute l'aventure du « craxisme » repose sur le scrutin proportionnel qui garantit à son parti (qui ne fait pas plus de 15% des voix), son « pouvoir de coalition », en l'absence de possibilité d'alternance à gauche ou à droite. Cela fait naître chez certains responsables démocrates-chrétiens les plus hostiles à B. Craxi la tentation d'en venir à un scrutin majoritaire pour se débarrasser du chantage socialiste. Au sein même de l'aire intellectuelle socialiste, une tension se fait aussi jour entre ceux qui veulent aller jusqu'au bout de la logique réformiste qui supposerait d'être pour le scrutin majoritaire et la direction du parti et ses serviteurs zélés qui récusent cette option.

L'idée s'installe donc à la fin des années 1980 selon laquelle ce qu'on appelle pas encore la « Première République » doit céder la place à un système partisan « moderne », « normal », opposant des coalitions formées *avant* les élections, menées chacune par un dirigeant connu à l'avance des électeurs, et départagées par un scrutin d'essence majoritaire. Ceci doit assurer, dans un esprit fort proche de celui du célèbre rapport de la Trilatérale, la « gouvernabilité » du pays. Gianfranco Pasquino, un politiste plutôt marqué à gauche, sera l'un des grands noms de la science politique italienne qui permettront dans ces années d'acclimater l'idée majoritaire à gauche, tout particulièrement au sein du PCI. Il sera d'ailleurs sénateur de la « Gauche indépendante » élu dans les listes de ce parti. Augusto Barbera, un professeur de droit constitutionnel, lui aussi marqué au centre-gauche, sera l'un des protagonistes des comités qui soutiendront les différents référendums qui seront l'instrument d'action privilégié des « majoritaristes ». La rupture, comme le précise A. Barbera lui-même, dans une synthèse universitaire publiée en 2003²², consiste justement en une remise en cause de la foi « proportionnaliste » au sein même des élites académiques liées aux grands partis de l'après guerre. Il cite ainsi l'historien catholique Piero Scoppola, auteur de la synthèse, *La République des partis* parue en 1990²³, G. Pasquino et lui-même parmi ces intellectuels du centre-gauche ou du centre-droit qui ont renouvelé le dogme en la matière, en se ralliant de fait à une « vieille lune » de la droite ! Dans cette aventure commencée de manière discrète en 1987-88 par l'établissement d'un Mouvement pour la Réforme électorale,

²⁰ Rappelons que la France a connu en 1981 une alternance au profit de la gauche socialiste et communiste et qu'en 1982 le PSOE arrive au pouvoir en Espagne. L'expérience de B. Craxi s'inscrit dans ce contexte européen.

²¹ Un décret-loi est pris en Conseil des Ministres et s'applique dès sa publication au Journal officiel, il doit cependant être converti en loi par un vote des Chambres intervenant dans les soixante jours suivant sa promulgation. Si les Chambres n'ont pas trouvé le temps de le faire dans le délai (ce qui est souvent le cas), le gouvernement peut l'abandonner, ou bien réitérer le même texte, et on repart pour soixante jours.

²² Cf. Augusto Barbera et Andrea Morrone, *La Repubblica dei referendum*, Bologne : il Mulino, 2003, en particulier chapitre 5, « La stagione antipartitocratica dei referendum », p. 115-169, et chapitre 8, « L'astensionismo e la crisi dello strumento referendario », p. 209-240.

²³ Bologne : il Mulino.

A. Barbera précise en 2003 : « *A l'exception des radicaux, fixés sur un choix présidentieliste pur, à l'américaine, les autres composantes [du front des majoritaristes] avaient en tête le système anglais. Le problème qui rassemblait toutes ces forces était : comment importer le modèle de Westminster en l'absence de système bipartisan ?* »

Selon A. Barbera, protagoniste direct de l'aventure majoritariste, ce dernier regroupe alors en ce début des années 1990 : une partie du monde catholique organisé décidé à rompre avec l'impasse de la DC comme parti de l'unité des catholiques ; une partie du PCI décidé à sortir de l'impasse d'une opposition sans espoir d'arriver un jour au pouvoir ; et enfin l'aile libérale, représenté par les radicaux et le groupe de Mario Segni, situé à la droite de la DC. Il faut ajouter un comité promoteur concurrent dirigé par un professeur universitaire socialiste Massimo Severo Giannini, décidé à ne pas laisser le monopole de la réforme à ce front inédit « catho-communiste ».

Il s'agissait donc au début des années 1990 pour les principaux promoteurs de cette rupture (quelques personnes situées surtout à la droite de la Démocratie Chrétienne[DC] dont Mario Segni qui apparaîtra comme le leader des « référendaires », le Parti radical[PR] de Marco Pannella et Emma Bonino²⁴, la majorité du Parti communiste italien[PCI] devenu sous la direction d'Achille Occhetto en 1990 le Parti démocratique de la gauche[PDS]), tout aussi bien d'améliorer les capacités de *décision* du système politique, que de « rendre le sceptre au peuple²⁵ » en le retirant à la « partitocratie » au pouvoir (soit la majorité de la DC, le Parti socialiste italien [PSI], et les petits partis « laïques » [Parti républicain italien, PRI ; Parti social démocrate italien, PSDI, Parti libéral italien, PLI], à savoir l'alliance dite du « pentapartito » qui gouverne le pays depuis 1979). La direction du PDS, ayant abandonné la référence communiste et en soutenant cette initiative marquée à droite, souhaitait créer les conditions de l'alternance en sa faveur. Bien que tous les partisans de la réforme aient été alors pour l'intégration européenne – comme leurs opposants d'ailleurs - et aient cherché par ailleurs à adapter l'Italie à une « norme européenne » de bon gouvernement, le modèle choisi était clairement d'aligner l'Italie sur un modèle exclusivement anglo-saxon (britannique ou nord-américain) de bipolarisation de la vie politique, voire pour certains de bipartisme. Cependant, seul le PR indique de manière constante sa préférence pour un scrutin majoritaire uninominal à un tour, les autres protagonistes varient plus dans leurs options (par exemple scrutin mixte à l'allemande, scrutin à deux tours à la française) pour arriver à une possibilité d'alternance laissant aux électeurs le choix du leadership du pays.

En pratique, pour contourner l'impossibilité de réunir une majorité parlementaire pour faire adopter la réforme électorale qu'ils souhaitent, les partisans de l'adoption d'un scrutin majoritaire décident d'utiliser l'instrument du référendum abrogatif. En Italie, comme le prévoit la Constitution républicaine depuis 1948 et comme la loi le permet depuis 1970, il est en effet possible d'abroger tout ou partie d'une loi, votée par le Parlement, à travers un vote

²⁴ Le Parti radical, issu du mouvement de jeunesse des libéraux, dirigé par Marco Pannella, depuis les années 1970, représente un rare exemple d'un parti « libéral-libertaire » (libertarien ?), situé clairement très à droite dans les affaires économiques ou politiques (par exemple dans son combat contre les syndicats ou contre les partis de masse) et très à gauche dans les affaires de société: on lui doit indirectement la légalisation du divorce (1974), puis de l'avortement (1981) en Italie ; il est engagé depuis les années 1970 dans un combat pour une « droit-de-l'hommissation » de la justice italienne ou pour la légalisation des « drogues douces », plus récemment pour la légalisation de l'euthanasie et de la libéralisation complète des recherches en matière de biologie humaine. Selon le déroulé de son histoire plutôt filandreuse, les analystes le classent du coup à droite ou à gauche. Pour ce qui nous concerne ici, on rappellera que, dès 1978, le Parti radical tente l'aventure d'un référendum abrogatif pour faire abolir le financement public des partis (établi en 1974 dans la foulée d'un grand scandale de financement occulte des partis de la majorité modérée, dit « scandale Lookheed »). Ce référendum où la campagne du oui, que seuls le PR, le PLI et les néofascistes, soutiennent, se fait « contre la partitocratie », échoue de peu (43,8% de oui à l'abrogation, soit bien plus que les scores cumulées des trois forces).

²⁵ Pour reprendre le titre d'un livre de Gianfranco Pasquino du début des années 1990.

populaire. Les trois étapes à surmonter pour ce faire sont : dans un premier temps, il faut rassembler sur la proposition d'abrogation un nombre suffisant de signatures légalisées de citoyens soutenant l'initiative (plus de 500.000), ce qui suppose une organisation nationale de recueil de ces signatures ; il faut ensuite déposer ces signatures à la Cour constitutionnelle qui en vérifie la validité et surtout qui accepte (ou non) la possibilité de la question référendaire : en dehors des interdictions posées par la Constitution (pas d'abrogation d'une loi fiscale ou d'une amnistie par ce biais par exemple), la Cour a posé le principe selon lequel l'abrogation de tout ou partie d'une loi doit permettre, sans intervention parlementaire ultérieure, au droit de continuer à réguler adéquatement la vie du pays, en particulier en matière électorale ; enfin, il faut qu'une majorité de votants disent « oui » à l'abrogation, et surtout qu'une majorité d'électeurs se soient rendus aux urnes pour s'exprimer, en effet, le vote abrogatif n'est valable qu'en présence d'un quorum de 50%+1 d'électeurs inscrits.

Les « référendaires » - c'est sous ce nom que l'entreprise collective de modification des règles de la concurrence politique – commencent leur aventure dès la fin des années 1980, et réussissent un coup de maître en juin 1991. Parmi leurs trois propositions de référendum pour modifier le mode de scrutin²⁶, la Cour constitutionnelle en considère comme valable une seule et unique ; anodine en apparence, elle porte sur l'abrogation des « préférences multiples ». Dans le scrutin proportionnel de liste en vigueur, les électeurs italiens peuvent exprimer trois ou quatre préférences en votant pour un parti ; ces préférences qu'on écrit à la main sur le bulletin de vote à côté de la croix faite sur le symbole du parti choisi permettent de modifier l'ordre de la liste proposée par le parti. Or ce mécanisme est utilisé par des leaders de clientèles pour additionner leurs forces et pour truster les places éligibles. Pour les élections de 1987, la magistrature italienne a pu démontrer sur la circonscription Naples-Caserte comment le mécanisme fonctionne en pratique par achats de voix et accumulation des votes de clientèles sur quelques noms. Les « référendaires » proposent d'en venir partout à la « préférence unique » qui empêchera ces « cordées » entre clientèles alliées pour conquérir les places éligibles.

Le référendum de juin 1991, entièrement joué au nom de la lutte contre la « partitocratie », représente un succès aussi énorme qu'inattendu : les 9 et 10 juin 1991, 62,5% des inscrits se rendent aux urnes, et, parmi eux 95,6% expriment un soutien à l'abrogation. On se trouve alors à l'orée de la crise politique majeure connue sous le nom de « Mains propres »²⁷. Deux ans plus tard, les « référendaires » ont encore élargi leur assise populaire au fil des événements : la Cour constitutionnelle a accepté huit référendums abrogatifs, dont deux portent directement sur les conditions de la concurrence politique. Un référendum demande l'abrogation du financement public des partis, un autre la modification du mode d'élection du Sénat²⁸. Les 18 et 19 avril 1993, les votants sont 77% des inscrits, et ils votent à 90% pour abolir le financement public des partis et à 82,7% pour modifier le mode

²⁶ Comme il a été dit en note plus haut, nous ne traiterons pas des aspects locaux : les « référendaires » proposent aussi une réforme du mode de scrutin local, proportionnel lui aussi. Ils ont rapidement gain de cause, le Parlement vote d'abord une modification du mode de scrutin municipal : dès 1993, les élections municipales des communes importantes se déroulent avec un scrutin majoritaire à deux tours, mettant en avant la personnalité du candidat à la charge de maire de chaque camp en présence. Le même mécanisme est étendu ensuite aux provinces et régions. Ces réformes des modes de scrutin locaux sont unanimement appréciés, et de fait, le mode de scrutin adopté en 2005 pour les deux Chambres ressemble à une version adaptée de ces derniers. Le thème du « sindaco d'Italie » (maire d'Italie) traverse d'ailleurs de temps en temps l'actualité.

²⁷ Cf. la somme sur ce point d'Hervé Rayner, *Les scandales politiques. L'opération « Mains propres » en Italie*, Paris : Michel Houdiard Editeur, 2005.

²⁸ Comme la Constitution prévoit un bicaméralisme parfait, modifier les règles de l'élection d'une Chambre oblige à modifier celle de l'autre, sauf à risquer d'avoir des résultats politiques divergents et de ne pas pouvoir former de gouvernement. La Cour constitutionnelle a accepté la proposition d'abrogation dans un contexte où il était certain que les modes de scrutin des deux Chambres seraient modifiés en cas de victoire (prévisible) du oui.

d'élection du Sénat. Ces référendums, dont la date est éminemment symbolique (puisque les grandes élections d'après guerre ont eu lieu le 18 avril 1948), semblent fonctionner comme une onction populaire à la fin de la « Première République ». Les partis de la majorité modérée en pleine décomposition, suite aux scandales « Mains Propres », ne sont plus en mesure de prendre publiquement position ; les « référendaires » s'affrontent dès lors aux seuls petits partis, qui ont peur de perdre leur représentation parlementaire à la suite de l'adoption d'un scrutin majoritaire. Il s'agit de l'aile gauche de l'ex-PCI, qui s'est regroupé avec les trotskystes italiens, pour former en 1990 le Parti de la refondation communiste (PRC), et du néo-fasciste, Mouvement social italien (MSI). Ce dernier, pourtant depuis longtemps tenté par un tournant majoritaire à la manière de la « République gaullienne », n'a pas encore trouvé l'allié qu'il trouvera à l'automne 1993 en la personne de Silvio Berlusconi.

La victoire des « référendaires » est toutefois gâché par deux éléments : la personnalité la plus en vue, qui préside le comité d'initiative référendaire, Mario Segni, le fils d'un ancien Président de la République italienne, Antonio Segni, héritier d'une famille sarde liée à l'aventure du Parti Populaire Italien (PPI) des années 1920, très marqué donc à droite du parti de l'unité des catholiques en politique, n'est pas en mesure de l'emporter au sein de la DC, pourtant en pleine décomposition ; prenant prétexte de l'inculpation de Giulio Andreotti²⁹ pour collusion avec la mafia, il la quitte au printemps 1993 pour fonder son propre parti, le « Pacte pour la Réforme ». Plus généralement, les « référendaires » ne sont pas majoritaires, loin de là, dans le Parlement, élu au printemps 1992³⁰ : or la modification de la loi électorale dépend de ce même Parlement, où dominant les élus des futurs « anciens partis de gouvernement ». Le référendum sur le Sénat consistait à abroger le seuil de 65% qui était demandé pour déclencher l'élection au système majoritaire. En effet, le mode du scrutin du Sénat était proportionnel dans un cadre régional pour toutes les circonscriptions dans lequel un candidat n'avait pas obtenu 65% des voix – ce qui, en pratique, revenait à un scrutin proportionnel appuyé sur des circonscriptions uninominales.

Le mode de scrutin, adopté par ce qu'on appellera au même moment le « Parlement des inculpés » tant y sont nombreux les élus ayant mal à partir avec la justice, est connu sous le nom de « Mattarellum », mot-valise dépréciatif, créé par le politiste Giovanni Sartori, à partir du nom de son promoteur Sergio Mattarella, un député démocrate-chrétien, et du « parabellum ».

Ce mode de scrutin peut être décrit comme un « scrutin mixte ». Il reste comme auparavant un scrutin à un tour. Pour la Chambre des députés, l'Italie est divisée en 472 collèges uninominaux, qui élisent 75% des députés à la majorité simple ; les 25% de députés restants, soit 158, sont élus avec un scrutin de liste, dans de larges circonscriptions comme auparavant ; une barre de 4% des votes valides au niveau national est introduite, elle doit être dépassée pour qu'un parti ait droit à participer à la répartition proportionnelle des sièges. Cette clause est contrebalancée par la règle du « scorporo », qui enlève aux grands partis des sièges : quant un parti a déjà gagné des sièges via le scrutin uninominal, il perd une part de ses voix en faveur de ses listes lui permettant de participer à la répartition des sièges attribués à la proportionnelle, ceci de façon à favoriser les perdants du vote uninominal. Cette règle du « scorporo », en raison d'une erreur de rédaction de la loi électorale, sera de fait vidée de tout

²⁹ Cf. sur l'interminable affaire Andreotti, Jean-Louis Briquet, *Mafia, justice et politique. L'affaire Andreotti dans la crise de la République (1992-2004)*, Paris : Karthala, 2007.

³⁰ Ils avaient essayé de présenter des candidats « référendaires » dans les listes des partis ou de présenter leur propre liste, les deux initiatives n'ont pas rencontré un grand succès ; de plus, paradoxalement, l'instauration de la préférence unique aux élections politiques de 1992, ajouté aux pertes de suffrages des partis du « pentapartito », font que vont être élus en masse des députés liés à des clientèles, les personnes mêmes que la justice inculpera ensuite parce qu'ils sont les plus directement impliqués dans le « sotto-governo » italien de ces années-là.

son sens par des tricheries légales au point de ne plus avoir d'incidence sur la répartition des sièges aux élections de 2001³¹.

Le scrutin du Sénat reprend le même schéma (75% de sièges majoritaires soit 238, 25% de sièges proportionnels soit 77), mais sur une base régionale. Le « scorporo » là encore existe pour affaiblir le poids des partis ayant déjà gagné des sièges au scrutin uninominal, et les élus proportionnels, ainsi calculés pour chaque parti, sont pris parmi les meilleurs perdants des collèges uninominaux de la région.

Cette réforme électorale va produire, comme le voulaient les « référendaires », des alternances³² : victoire de la double coalition – « Pôle de la liberté » au nord et « Pôle du bon gouvernement » au sud- rassemblée autour de S. Berlusconi en 1994, victoire de la coalition de « l'Olivier » en 1996 sous la direction de Romano Prodi, et enfin revanche de S. Berlusconi à la tête de la « Maison de la liberté » en 2001. En revanche, ce mode de scrutin mixte, loin de réduire la fragmentation partisane au sein du Parlement, tend à la renforcer. En effet, pour gagner l'élection dans ce cadre, il faut rassembler le plus largement possible son « camp », les petits et moyens partis en profitent alors pour imposer leur survie parlementaire au-delà de ce que supposerait leur soutien réel dans l'électorat et la logique majoritaire tendant au bipartisme. On assiste donc à la veille de chaque élection à un jeu où chaque petit ou moyen parti recherche l'alliance la plus profitable, et, une fois élus grâce à leur participation à l'une ou l'autre coalition, les représentants des petits partis reprennent leur indépendance, et l'on se retrouve dans un jeu parlementaire des plus classique pour l'Italie. En décembre 1994, S. Berlusconi est ainsi victime de la défection de la moitié des élus de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, qu'il avait contribué à faire élire en grand nombre au printemps 1994; en 1998, Romano Prodi voit son gouvernement mis en minorité par la majorité des élus du PRC, qui avaient pourtant profité de la dynamique de « l'Olivier » en 1996, et, de fait, le centre-gauche ne se maintient au pouvoir en 1998-2001 que, par la grâce d'un jeu d'ouverture parlementaire à des élus du centre-droit de 1996. Les politistes et journalistes italiens ressortent des placards le vieux terme de « transformisme » pour désigner ces combinaisons parlementaires ressemblant à s'y méprendre au parlementarisme du Royaume d'Italie d'avant 1922.

Face à l'incapacité du Parlement à réformer le mode de scrutin³³, les « référendaires » reviennent alors sur le devant de la scène en proposant encore une fois un référendum abrogatif. Le 18 avril 1999, les Italiens sont appelés à voter sur l'abolition des 25% de proportionnelle du « Matarellum ». L'idée serait que les 25% de sièges proportionnels iraient désormais aux meilleurs battus du scrutin uninominal de chaque grande circonscription à la Chambre ou région au Sénat ; cela revient donc à avantager fortement les grands partis. 91,5% des votants s'expriment pour l'abrogation, mais le quorum est manqué de 0,4%, seuls 49,6% des inscrits se sont rendu aux urnes³⁴. Bien que les « référendaires » aient réussi à regrouper comme en 1991 et en 1993 des forces identifiables à la droite et à la gauche, ils n'ont pas eu

³¹ Aux élections politiques de 2001, le vainqueur de centre-droit, du fait des candidatures multiples, et du succès de son contournement du « scorporo », aura gagné plus de sièges qu'il n'aura de candidats pour les occuper... Cette situation obligeait dès lors à faire une réforme « technique » de la loi électorale adoptée en 1993.

³² Comme le remarqueront tous les analystes, celles-ci sont moins dues au mode de scrutin en lui-même, qu'aux stratégies d'alliance de chaque camp en présence. La victoire de l'Olivier en 1996, minoritaire en voix, ne tient ainsi qu'à la division du camp majoritaire de 1994, avec une dissidence de la Ligue du Nord au nord du Pô et une dissidence des néofascistes au sud de Rome.

³³ La réforme du mode de scrutin devait faire partie d'un ensemble de réformes institutionnelles discutées en 1997-98 par une autre Commission bicamérale pour les réformes, dirigée par Massimo d'Alema, l'un des leaders du PDS. Les « référendaires » ont eu beau jeu de constater que majorité et oppositions n'arrivaient à rien par cette voie, et leur relance de l'instrument référendaire correspond à cette impasse générale où, comme Godot, la « grande réforme », qu'on attend depuis 1985 au moins, n'arrive pas.

l'appui réel des grands partis, qui craignaient de rompre avec leurs petits alliés hostiles à la fin complète de la proportionnelle. Gianfranco Fini, le leader d'Alliance nationale (AN), et Antonio Di Pietro, l'ancien juge anti-corruption de l'affaire « Mains propres », qui vient de créer son parti, « Italie des valeurs » (IdV), sont les seules personnalités qui se sont mises en avant pour défendre la cause « référendaire », en dehors des désormais habituels et politiquement déclinants Segni, Occhetto et Pannella.

Profitant du fait qu'il n'y a pas eu rejet de leur question, mais absence de quorum, les « référendaires » retentent leur chance, en 2000 lors d'une autre série de référendums, sur la même question d'une abrogation de la part proportionnelle du scrutin de la Chambre des députés. L'échec est encore plus net : 32,4% des votants seulement, mais encore 82% de oui.

Le modèle majoritaire, ainsi que ses promoteurs les plus fervents (Antonio Segni qui suit un parti personnel de plus en plus fantomatique et qui ne représente sans doute rien dans l'opinion publique, Achille Occhetto qui n'est plus qu'un ex-leader de la gauche post-communiste, et Marco Pannella comme leader historique du PR), semble ainsi se perdre un temps dans les brumes d'un multipartisme renouvelé à la fin des années 1990 et ne plus jouir que d'un faible soutien populaire. Il est vrai que les Italiens ont peut-être pu mesurer l'inefficacité de l'instrument référendaire, tant les parlementaires se sont empressés de ne pas respecter l'avis du peuple souverain, et qu'ils ne peuvent donc plus y croire³⁵.

L'idée majoritaire semblait même devoir succomber en 2006 sous le coup de l'introduction d'un nouveau mode de scrutin – pourtant a priori temporaire tant il parut mal bâti aux commentateurs³⁶ - fondé sur un scrutin de listes bloquées³⁷. Face à la forte probabilité d'une défaite aux élections de 2006, la droite au pouvoir vota *in extremis* de la législature et en un temps record la loi 270/2005, dite « loi Calderoli ». Il s'agissait de combler son déficit de compétitivité dans la part majoritaire du scrutin qui avait été constaté en 1996 et en 2001. Les électors de centre-droit et de droite (coalition de S. Berlusconi) semblent en effet avoir une plus grande fidélité à un parti particulier, qu'à la coalition en elle-même, et les électors de centre-gauche et de gauche (coalition anti-S. Berlusconi) semblent eux plus loyaux à la coalition. L'idée était donc de faire sorte que les Italiens (de droite et de centre-droit) puissent de nouveau voter pour leur parti préféré sans trop se soucier de l'alliance dans lequel ce parti doit opérer. En pratique, un électeur de droite, un peu insatisfait tout de même du gouvernement Berlusconi et de la personne de Berlusconi³⁸, va pouvoir voter en toute bonne conscience identitaire pour un des partis de droite alliés à S. Berlusconi. Inversement, un électeur de centre-gauche, peu satisfait des performances des différents partis de la coalition de l'Olivier, sera obligé de choisir l'un d'entre eux. Pour élire la Chambre des députés, les Italiens sont invités à voter pour des listes bloquées, opérant dans le cadre de 26 vastes

³⁴ Cet échec sur le fil du rasoir est d'autant plus intrigant que les listes électorales, donc le nombre des inscrits, ne sont pas réputées pour être particulièrement à jour en Italie.

³⁵ Le cas le plus emblématique pour ce qui nous concerne ici – les règles de la concurrence politique – n'est autre que le financement public des partis. Les Italiens ont voté massivement pour son abrogation en 1993, mais, de fait, en changeant de motif (financement des campagnes électorales), il a été maintenu et amplifié par les parlementaires. Cette augmentation des privilèges des entrepreneurs sur le marché politique débouche en 2006-2007 sur une crise d'antiparlementarisme, avec le succès extraordinaire du livre, de Gian Antonio Stella et Carlo Rizzi, *La Casta. Come i politici italiani sono diventati intoccabili*, Milan : Rizzoli, 2007.

³⁶ Son propre concepteur officiel, le ministre de la Réforme institutionnelle, Roberto Calderoli, parle de « porcherie » à son sujet, d'où son nom en jargon, le « porcellum ».

³⁷ Il supprime les mandats uninominaux directs dans la plus grande partie de l'Italie – sauf la Vallée d'Aoste et le Trentin-Haut-Adige.

³⁸ Comme ne le cessent de le montrer les enquêtes d'opinion depuis 2001, la personnalité de S. Berlusconi est très loin de faire l'unanimité au sein même de l'électorat des partis qu'il fédère. Il existe certes un noyau de fidèles, essentiellement les électeurs de *Forza Italia*, mais il existe aussi un électeur de droite ou du centre-droit, critique du personnage. Le mode de scrutin choisit en 2005 semble bien tenir compte de cette équation.

circonscriptions, en faisant une croix sur le symbole de leur parti préféré sans aucune expression de préférence possible.

La loi 270/2005 introduit surtout une nouveauté, à savoir un apparentement entre listes donnant droit à une prime de majorité. Ce type de mode de scrutin est utilisé en Italie depuis le début des années 1990 pour les modes de scrutin locaux sans que personne n'y trouve à redire, mais, utilisé au niveau national, cela ne peut que rappeler la « loi Acerbo » de 1924 ou la « legge-truffa » de 1953. Avant le vote, les partis peuvent en effet s'apparenter : pour ce faire, ils déposent au Ministère de l'Intérieur un programme partagé, et déclarent officiellement soutenir un candidat commun à la Présidence du Conseil. Pour l'attribution de la prime, il existe pour la Chambre des députés un collège unique « Italie »³⁹ : la coalition arrivée en tête se voit attribué autour de 55% des sièges de la Chambre (soit 340 sur 630), si elle ne les a pas déjà emporté par une simple application de la proportionnelle. La même prime de majorité (55% des sièges) est prévue au niveau de chaque région⁴⁰. Un parti se lançant seul dans la compétition doit atteindre 4% des voix au niveau national pour avoir un élu à la Chambre, une coalition (ensemble de listes apparentées) doit avoir 10% des voix et une de ses listes au dessus de 2% pour être représentée. Des seuils de barrage plus élevés sont prévus pour le Sénat (8% pour une liste seule, 20% pour une coalition, 3% pour une liste au sein d'une coalition). Inversement, pour favoriser le rassemblement, surtout à la Chambre des députés, on permet à des listes ayant eu seulement 2% des voix d'avoir des élus si elles opèrent dans une coalition, et on prévoit même d'ouvrir cette possibilité au meilleur perdant coalisé se trouvant à moins de 2% dans chaque coalition. La répartition finale des sièges entre listes et circonscriptions se fait selon plusieurs mécanismes proportionnels au sein des 55% des sièges attribués à la majorité et au sein des un peu moins de 45% attribués aux oppositions⁴¹.

Pour compliquer encore le tout, le législateur de 2005, respectant une récente réforme constitutionnelle, en a profité pour donner une représentation au Parlement italien aux Italiens de l'étranger. Ils peuvent ainsi élire pour la première fois leurs représentants dans les deux Chambres, à travers un scrutin proportionnel dans de vastes circonscriptions continentales.

Pour les commentateurs, ce nouveau mode de scrutin semble surtout destiné à provoquer sciemment un blocage institutionnel : en effet, comme les primes de majorité sont attribués au niveau régional pour le Sénat, comme y oblige la Constitution, et que le nombre de régions où dominant respectivement le centre-droit et le centre-gauche semble *a priori* équilibré, il apparaît fort probable que le Sénat exprimera une majorité très étroite pour l'un des deux camps. On prétend alors que S. Berlusconi fait ainsi le pari de bloquer les institutions pour obtenir un gouvernement d'unité nationale.

Les élections politiques de 2006 semblent confirmer les pires craintes des « majoritaristes » d'une fragmentation à l'infini des forces politiques. En effet, à la Chambre des députés, les deux coalitions, celle de centre-gauche, dite de « l'Union », menée par Romano Prodi et celle, dite de la « Maison de la Liberté », dirigée par Silvio Berlusconi, se présentent comme des immenses attelages rassemblant toutes les forces politiques un tant soit peu significatives⁴². Des listes ainsi apparentées recueilleront pour certaines d'entre elles

³⁹ Ce collège unique Italie ne comprend pas les votes des Italiens de l'étranger, ni ceux des électeurs de la Vallée d'Aoste, mais prend en compte ceux du Trentin Haut-Adige. Tous les électeurs italiens n'ont donc pas un rôle dans l'attribution de cette prime de majorité – l'une des bizarreries de cette loi pour le moins baroque.

⁴⁰ Avec des exceptions pour la Vallée d'Aoste (1 siège, majoritaire simple), le Molise (proportionnelle sur deux sièges...) et le Trentin Haut-Adige (6 sièges au majoritaire simple, et 1 de récupération proportionnelle)

⁴¹ Les proportions indiquées sont légèrement inexactes en raison des cas des régions Vallée d'Aoste, Trentin Haut-Adige, et des élus des Italiens de l'étranger.

⁴² Nous ne donnons pas dans notre tableau, permettant de prendre connaissance des élections européennes de 2009, les résultats des élections politiques de 2006, largement parce que nous n'avons pas réussi à représenter

moins de 50.000 voix à l'échelle de la circonscription « Italie ». A y regarder de près, les deux coalitions rassemblent droite, centre et gauche, nouveaux et anciens partis, consommateurs et retraités organisés, autonomistes de toute obédiences ; un minimum de cohérence est certes respecté : il n'y a pas de néofascistes dans l'alliance du centre-gauche et de néo-communistes dans celle du centre-droit, mais c'est là la seule impossibilité. Le centre-droit échoue à 22.000 voix seulement du score du centre-gauche pour ce qui concerne la prime de majorité de la Chambre des députés. Le centre-gauche obtient donc une majorité à la Chambre des députés ; au Sénat, on aboutit à une quasi-parité entre les coalitions avec une avance de trois sièges pour le centre-gauche, et la marge de sécurité de la majorité de centre-gauche ne repose que sur les « sénateurs à vie ».

Comme on le sait sans doute, la coalition de centre-gauche, qui va idéologiquement des néo-communistes à des post-démocrates chrétiens marqués à droite⁴³, s'avère des plus instable. L'agonie du gouvernement Prodi II, qui avait commencé le jour de son investiture tant les équilibres parlementaires du Sénat étaient fragiles, finit avec les inévitables élections politiques anticipées de 2008. Celles-ci sont rejouées avec ce même mode de scrutin, mais produisent des résultats très différents de ceux de 2006.

Les stratégies adoptées dans les deux camps tendent en effet à simplifier radicalement le paysage politique.

En effet, dans les deux camps en présence, une fusion des forces principales dans des grands partis à vocation hégémonique (sinon majoritaire) s'est opérée, d'une part, au centre-gauche, au profit du « Parti démocratique » (PD), et, d'autre part, au centre-droit, à celui du « Peuple de la Liberté » (PDL).

Le PD constitue le fruit de la fusion entre les post-communistes des « Démocrates de gauche » (DS, ex-PDS, issu de l'ex-majorité du PCI) et les post-démocrates chrétiens de la « Marguerite », aussi appelé « Démocratie est Liberté » (DL) (majoritairement des ex-Parti populaire italien [PPI] des années 1990, ex-aile gauche de la DC). Face à la crise du gouvernement de Romano Prodi, les dirigeants des deux partis accélèrent leur fusion envisagé en fait depuis 2004⁴⁴ ; des primaires populaires sont organisés qui désignent Walter Veltroni, alors maire de Rome, et dirigeant historique des DS, comme leader du nouveau parti. Face aux élections anticipées, ce dernier et le groupe dirigeant qu'il représente décident de couper tous les ponts avec les alliés de gauche de l'ex-« Union » de 2006. Le PD se présente donc en coalition seulement avec « l'Italie des valeurs » (IdV), dirigé par Antonio Di Pietro. Il incorpore dans ses propres listes quelques candidats du Parti radical.

Le PDL est la réponse de S. Berlusconi à la création du PD. A l'automne 2007, son leadership est fortement contesté par ses alliés de l'Union du centre (UDC), dirigée par Pierferdinando Casini, et de l'Alliance nationale (AN), dirigé par Gianfranco Fini. S. Berlusconi prend ses alliés par surprise⁴⁵ lorsqu'il annonce, inconfortablement installé sur le marchepied de sa voiture (d'où le nom de « discorso del predellino » attribué à l'événement) lors d'un meeting spontané (?) sur la place San Babila, à Milan, haut lieu symbolique des réunions de la droite depuis 1946, qu'il dissolvait son propre parti, FI, et appelait à la création du parti unique de la droite, le « Peuple de la Liberté ». La petite foule réunie sur la place lui

sur une seule page lisible l'ensemble de ces petites listes.

⁴³ A savoir le parti de Clemente Mastella, l'UDEUR, Ministre de la Justice, qui finira par être celui qui provoquera la chute de la majorité de R. Prodi, suite à une algarade avec Antonio Di Pietro, lui aussi ministre de ce gouvernement Prodi II. C. Mastella a été un des ralliés à S. Berlusconi dès 1994, avant d'osciller entre les deux coalitions. Il est devenu député européen en 2009 pour le PDL...

⁴⁴ Aux élections européennes de 2004, les deux partis font liste commune sous le nom d' « Unis dans l'Olivier ». Il faut attendre la situation désespérée du gouvernement Prodi en 2007 pour que le processus s'accélère, mais, d'après ce qui a pu filtrer au printemps 2009, du point de vue organisationnel et financier, à la base, rien n'est vraiment réglé.

⁴⁵ En fait, S. Berlusconi et son entourage encourageaient depuis plusieurs mois des initiatives visant à créer un mouvement politique, sorte de *Forza Italia*-bis encore plus dévoué au chef, que FI lui-même.

fait un triomphe. S'avalisant ainsi de la légitimité que lui confère le « peuple de la liberté », qui, à l'occasion, a montré l'affection qu'il porte au leader, il contraint ses alliés à le suivre. La création du PDL permet la fusion, réalisée officiellement seulement au printemps 2009, de Forza Italia (FI), d'AN et de toute une série de forces politiques sponsorisées au fil des années par S. Berlusconi pour occuper un segment du marché électoral à droite, au centre ou même à gauche. L'UDC dans sa majorité reste fidèle à son leader, et quitte du coup la coalition berlusconienne. La Ligue du Nord refuse elle toute idée de fusion au nom de son identité, et se retrouve le seul parti dont la liste⁴⁶ est coalisée avec celle du PDL.

Cette double stratégie de simplification mène à une nette victoire de la droite (plutôt que du centre-droit, puisque la composante centriste a disparu ou presque de l'alliance berlusconienne). Surtout les résultats électoraux ont *pour la première fois depuis 1948* exclu de l'arène parlementaire nationale toutes les forces se référant directement au communisme, au socialisme et au néofascisme. Les écologistes ont sombré eux aussi. Aucune de ces forces, seule ou coalisée, n'a réussi à dépasser le seuil de 4% au niveau national ou de 8% au niveau régional nécessaire pour gagner des élus à la Chambre ou au Sénat. L'aire néo-communiste et écologiste, qui s'était regroupée sous le nom de « Gauche Arc-en-Ciel », s'écroule littéralement par rapport aux élections de 2006, subissant le poids de sa participation au gouvernement Prodi II. La tentative des « socialistes » d'exister seuls tourne court. Le *revival* néofasciste de « la Droite » de Francesco Storace et Daniela Santanché échoue à entrer au Parlement. Rappelons toutefois que, ni le PD ni le PDL n'ont eu des résultats qui marquent une nette plus value électorale à l'unification des forces. En revanche, leurs alliés respectifs, la LN à droite et l'IdV à gauche, connaissent des percées spectaculaires : ces partis populistes « de loi et d'ordre » chacun dans leur style semblent bien correspondre à l'état d'esprit révolté, « antipolitique », d'une partie de l'électorat. Au total, comme on a pu le dire parmi les partisans des vainqueurs, le XX^e siècle était (enfin ?) fini en Italie. Seul l'UDC, héritier de la démocratie-chrétienne, seul non coalisé à survivre à l'épreuve du « porcellum » version 2008, semble incarner une continuité.

Cependant, à la suite des élections de 2006, les « référendaires », étaient très insatisfaits du « porcellum ». Malgré la prime majoritaire, il leur paraît comme un retour à un scrutin essentiellement proportionnel (ou une étape vers un retour à terme au mode de scrutin d'avant 1993). Ils ont donc relancé leur offensive, sous la direction d'un autre professeur de droit constitutionnel, Giovanni Guzzetta, qui avait déjà été l'un des concepteurs juridiques des propositions référendaires précédentes⁴⁷. Ils recueillent de nouveau des signatures en 2007, plus de 800.000 cette fois-ci. Pour obliger les parlementaires à une réforme électorale majoritaire, ils ont eu l'idée entre autres de proposer l'abrogation dans la loi de 2005 de la clause qui réserve à une coalition la prime de majorité. En suivant leur proposition principale, la liste arrivée en tête dans la circonscription « Italie » ou dans une région, et non plus la coalition de listes, aurait bénéficié de la prime. Leur proposition ôte tout intérêt pour un grand parti à se coaliser avec d'autres listes, et tend logiquement à ouvrir la voie à un bipartisme ou tout au moins à des « listone » (super-listes). Il s'agit aussi pour eux de supprimer la possibilité de candidatures multiples. La Cour constitutionnelle admet les propositions d'abrogation des « référendaires » ; en raison du délai induit par les élections anticipées de 2008, celles-ci sont portés devant les électeurs le 21-22 juin 2009, et connaissent un échec retentissant : moins d'un quart des électeurs (23,5%) se rendent aux urnes, et ils ne disent oui à leur proposition principale d'abrogation qu'à 77%.

⁴⁶ De fait, la liste de la Ligue du Nord est partagée avec le « Mouvement pour l'Autonomie » (MpA) de Raffaele Lombardo, qui opère depuis la Sicile. Pour la première fois de son histoire, la Ligue du Nord semble avoir trouvé un allié de quelque consistance au sud du pays.

⁴⁷ Pour avoir une idée du discours tenu par S. Guzzetta, voir son livre de vulgarisation de la cause référendaire, *Italia ultima chiamata. Storie di elettori traditi, promesse mancate e riforme possibili*, Milan : Rizzoli, 2008.

Cette forte abstention a été aidée par le choix du gouvernement de S. Berlusconi de ne pas regrouper ce vote avec l'élection européenne et le premier tour des élections locales tenues ensemble au début du même mois (les 6-7 juin 2009). La Ligue du Nord en a fait une question de principe, mettant en jeu sa participation au gouvernement; Gianfranco Fini, qui n'est plus que Président de la Chambre des députés, et ne contrôle plus son parti qui a disparu dans le PDL, n'a pas pu faire grand-chose pour inciter au vote. S. Berlusconi, après avoir déclaré avant le résultat des Européennes qu'il aurait tort de se priver d'inciter à cette réforme qui avantagerait le PDL, a renoncé à tout soutien au référendum le lendemain même des élections européennes : en effet, une fois connue la percée de la Ligue du Nord à ces élections (plus de 10% des voix), il n'était plus du tout question de fâcher cet allié se confirmant le « parti de lutte et de gouvernement » qu'il avait toujours voulu être. Finalement, seul le PD⁴⁸ fit faiblement entendre sa voix en faveur de cet étrange référendum, qui, s'il mobilisait encore les habitués universitaires (G. Pasquino, A. Barbera) et un Gianfranco Fini, plutôt isolé, semblait arriver à contretemps de l'équilibre entre partis « nouveaux » que semblait avoir établi le « porcellum » dans sa version de 2008 et qui venait d'être confirmé quelques jours auparavant aux Européennes, comme on le verra au point II de ce texte.

Au total, la transition de la « Première République » à la « Seconde République » en matière de règles de la concurrence politique semble ainsi aboutir à cet étrange mode de scrutin qu'est le « porcellum ». Le citoyen y est invité à exprimer sa préférence pour un parti en votant sur son symbole comme entre 1946 et 1992, sans trop s'intéresser à la personne même du député ou du sénateur, les secrétariats des partis s'en occupant pour lui, tout en y ajoutant une prime de majorité pour les partis coalisés, dont il est difficile dans le contexte italien de ne pas voir la forte filiation fasciste, tout en reconnaissant aussi sa filiation locale. Comme on l'aura déjà constaté, cette histoire toute italienne de réformes électorales de plus en plus byzantines n'a pas grand-chose à voir avec l'Europe entendue comme Union européenne.

⁴⁸ Antonio Di Pietro appelle à se rendre aux urnes, mais il demande de voter non, tout comme les radicaux.

II. Les élections européennes de 2009, ou « Game over » pour les petits partis historiques.

Les élections européennes de juin 2009 auraient pu représenter pour les petits partis représentant de grandes traditions historiques – socialistes, néo-communistes, écologistes, néofascistes – exclus du Parlement italien par l'interaction entre le « porcellum » et les stratégies spéculaires suivies par le PD et le PDL lors des élections politiques anticipées de 2008, une occasion de reconquérir audience électorale et postes électifs des plus rémunérateurs⁴⁹. Il n'en a rien été, et ces élections européennes, qui pourtant avaient tant avantaagé la survie ou l'émergence de petits partis depuis 1979, ont été comme les premiers clous sur leur cercueil.

En premier lieu, le PD et le PDL ont saisi l'occasion pour réformer le mode de scrutin en défaveur des petits partis.

Pour la première fois depuis 1979, la règle électorale a en effet changé. La loi électorale 18/1979 du 24 janvier 1979 consacrait, comme il a été dit plus haut, l'une des règles majeures de la « Première République » (1946-1992), à savoir la presque parfaite proportionnalité de la représentation des forces politiques dans les enceintes parlementaires avec leur audience dans l'électorat. L'Italie avait certes été divisée pour l'occasion en cinq circonscriptions comprenant plusieurs régions, et, pour chacune d'elle, les partis devaient y présenter une liste de candidats⁵⁰, mais la répartition ultime des sièges lors de ce scrutin de liste par grandes circonscriptions reposait sur une totalisation nationale des voix de chaque parti avec une répartition proportionnelle au plus fort reste favorisant les petits partis. En pratique, un parti pouvait espérer un élu avec moins de 1% des votes valides. La loi 10/2009 du 20 février 2009 bouleverse cet équilibre : pour participer à la répartition nationale des sièges, les listes d'un parti doivent avoir recueilli au minimum 4% des votes valides. Ce couperet à 4% reprend celui adopté dès 1993 lors de la réforme du mode de scrutin pour les élections de la Chambre des députés, en ce qui concerne alors la répartition des 25% des sièges assignés à la proportionnelle. Ce même seuil de 4%, comme il a été dit plus haut, a été conservé lors de la réforme électorale de 2005, « loi Calderoli », pour une liste non coalisée pour la Chambre des députés.

A droite, la décision d'imposer ce seuil de 4%⁵¹ ne fut pas très difficile à prendre, à la fois pour des raisons tactiques et pour des motifs idéologiques : tactiquement, comme on l'a rappelé plus haut, S. Berlusconi est engagé depuis l'automne 2007 dans la structuration d'un grand parti unique des droites, le PDL. Cette opération vise à faire place nette en les absorbant dans le PDL de tous les petits partis, dont la création ou la survie avaient souvent été encouragées à l'instigation de S. Berlusconi lui-même depuis 2000 pour occuper un segment de l'espace électoral. A cette visée tactique, s'ajoute l'engagement de longue date du personnel dirigeant d'AN en faveur du scrutin majoritaire : G. Fini fait ; comme on l'a dit, partie des soutiens aux trois référendums abrogatifs « majoritaristes » programmés pour les

⁴⁹ Rappelons que les eurodéputés italiens sont traditionnellement les mieux payés de tous (plus de 10.000 euros par mois), sans compter tous les avantages en terme financiers et organisationnels qu'un tel poste suppose pour un tout petit parti. La LN a financé son expansion organisationnelle en 1989-1991 grâce à l'argent que ses députés européens lui apportaient. Plus généralement, les petits partis avaient souvent leur leader comme leur député européen, ce qui permettait de financer le « vivre (bien) de la politique » de ce dernier et accessoirement de leur garantir une bien utile immunité parlementaire. La présence de ces mêmes leaders de partis nationaux italiens au sein de la délégation au Parlement européen expliquait largement l'absentéisme remarquable des députés européens italiens. Lors de la présente législature européenne, les députés italiens vont rentrer dans le lot commun.

⁵⁰ Les électeurs pouvaient exprimer des préférences, et changer l'ordre de la liste.

⁵¹ Lors des premières discussions de la loi électorale pour les Européennes, un seuil plus élevé de 5% avait été proposé par la majorité, l'opposition aurait elle préféré 3%, 4% est à la fois un compromis, et se trouve être la même norme que dans le « matarellum » et le « porcellum ».

21-22 juin 2009. Il n'est donc pas étonnant qu'une clause de barrage à 4% reçoive son entier soutien. Indifférent sur ce point mais se pensant largement en mesure de passer la barre des 4%, la LN n'oppose pas son veto à ses partenaires. A droite, seuls les élus du « Mouvement pour l'Autonomie » (MpA) de Raffaele Lombardo, une parti régional qui défend l'autonomie de la Sicile et du sud en général, allié à la Ligue du Nord en 2008, expriment au sein du Parlement italien leur désaccord, désaccord logique il est vrai avec la faible perspective de ce parti essentiellement sicilien d'atteindre seul la barre des 4% au niveau national.

Au centre, l'UDC ne désapprouve pas une rationalisation de l'offre politique qui lui assure le monopole du centrisme en faisant place nette de toutes les autres nouvelles « DC ».

A gauche, la situation est plus ambiguë : Walter Veltroni, leader du PD, a comme il a été dit, fait le choix aux élections générales de 2008 de se présenter en coalition avec la seule IdV et de couper tout lien avec les autres « cespugli » (litt. buissons) qui formaient la vaste et instable coalition de l'« Union » lors des élections de 2006. Ce choix de rupture avec une large alliance qui s'était démontré incapable de gouverner pouvait cependant être contestée vu les résultats de l'élection politique de 2008. Il semble en effet condamner le PD à rester une minorité permanente faute d'alliés à sa gauche. Les groupes parlementaires du PD à la Chambre des députés et au Sénat ont toutefois suivi la voie adoptée aux élections de 2008 qui supposait pour s'imposer comme *la* seule force d'opposition à gauche du centre d'asphyxier toutes les petites forces à sa gauche, et donc de se rallier à une clause de barrage. Ce choix se fait pourtant parallèlement à la remise en cause du leadership de W. Veltroni. Il doit abandonner la direction du PD le 17 février 2009 suite à la défaite cinglante de son parti aux élections régionales anticipées de Sardaigne, faisant suite à une défaite similaire dans les régionales anticipées des Abruzzes et à des sondages pour le moins inquiétants pour le PD, le plaçant à la lisière des 20% des voix. Lors du vote final de la loi à la Chambre, le 3 février 2009, c'est à Dario Franceschini, son futur successeur à la tête du PD, qu'il sera revenu d'annoncer le vote favorable du PD, car « (...) *il considère que cette clause de barrage est utile pour éviter une fragmentation excessive et pour garantir force et crédibilité à la représentation italienne au Parlement européen (...)* »⁵². L'IdV, quant à elle, est favorable à une évolution majoritaire des modes de scrutin.

Avec une telle configuration, on ne s'étonnera pas de la facilité avec laquelle la réforme a été adoptée par les deux Chambres⁵³. Ajoutons qu'à cette modification d'origine interne des conditions de la compétition en défaveur des petits partis s'ajoutent les effets du Traité de Nice pour l'Italie qui voit sa représentation parlementaire diminuer à 72 sièges contre 78 sièges en 2004.

En second lieu, face à cette nouvelle donne très défavorable pour eux, qu'ils ont d'ailleurs dénoncé comme « un attentat contre la démocratie », les petits partis exclus en 2008 ont tenté de se regrouper en trois alliances, deux à gauche et une à droite, pour passer le seuil des 4%, mais en construisant de ce fait des regroupements à la faible cohérence programmatique et en manque flagrant de leaders médiatiques.

Première alliance de gauche : la majorité de ce qui reste du Parti de la Refondation communiste (PRC) après son éclatement de 2008, suite à sa défaite électorale, se regroupe avec le Parti des Communistes d'Italie (PCDI) et quelques membres des Démocrates de gauche (DS) qui avaient refusé la création du PD, ils le font à l'enseigne de la Faucille et du Marteau, croyant relancer la marque communiste sur le marché électoral italien. Ce regroupement, qui correspond au rassemblement, des diverses pièces de ce qui fut l'aile

⁵² Cf. « Atti parlamentari, Camera dei deputati, Discussioni, Seduta del 3 febbraio 2009. Resoconto sommario e stenografico, n. 125 », disponibles sur www.camera.it.

⁵³ De plus vastes modifications avaient été discutées depuis l'automne 2008, mais la majorité a préféré abandonner tous les autres points pour avoir l'accord presque unanime des deux Chambres sur cette réforme.

gauche du PCI d'avant 1990, n'a pas de leaders médiatiques, après la retraite politique de Fausto Bertinotti, leader historique du PRC, Président de la Chambre des députés en 2006-08.

Seconde alliance de gauche : la minorité du PRC autour du président de la Région des Pouilles, Nichi Vendola, issu de ses rangs, les Verts, le Parti socialiste, et les restes d'une autre scission des DS qui avaient eux aussi refusé d'entrer dans le PD, tentent de donner vie en mars 2009 à un rassemblement nommé, « Gauche et Liberté » (S&L). Cette étrange voiture-balais, qui ne semble être rassemblée que par son laïcisme, ne prétend d'ailleurs pas dépendre de moins de trois partis politiques au niveau européen, le Gauche unitaire européenne (GUE), le Parti socialiste européen (PSE) et les Verts européens, dont les trois sigles (sic) sont associés dans son symbole électoral pour les Européennes.

Il faut ajouter que le camp « laïciste » connaît lui-même une dissidence, dans la mesure où le PR, mécontent de l'offre du PD à cette occasion, décide de présenter lui aussi sa liste aux Européennes, qui n'a évidemment aucun espoir de passer la barre des 4%, mais dont l'agrégation à la liste « Gauche et Liberté » aurait pu faire sens, s'il n'avait pas été si difficile de lier impulsion néo-communiste et prurit libéral.

Bien qu'ils aient progressé en suffrages entre 2006 et 2008, ces deux regroupements de gauche (néo-communiste d'une part, et socialo-laïco-écologico-libertaire de l'autre) ne passeront pas la barre des 4%. Le PR rassemblera ses habituels 2% de fidèles.

A droite, un cartel assez similaire aux précédents *mutatis mutandis*, qui s'est proclamé le « Pôle de l'autonomie », s'est constitué entre « la Droite » de Francesco Storace, un scissionniste d'AN ayant regroupé d'autres néofascistes autour de lui, le MpA de Raffaele Lombardo, et enfin le Parti des retraités de Carlo Fatuzzo. Ce dernier parti, membre du PPE, prétend représenter les retraités italiens, et son leader avait été élu au Parlement européen en 2004. Il était annoncé comme devant fusionner dans le PDL en mars 2009, son leader n'a sans doute pas reçu les garanties nécessaires de la part du « taulier » pour faire disparaître son étiquette. De fait, en dehors de son ancrage à droite, la cohérence de ce cartel ne réside que dans la difficulté de ces petits chefs à faire allégeance à S. Berlusconi. L'« autonomie » dont il est ici question n'est pas tant celle territoriale que celle de petits entrepreneurs politiques de droite qui ne souhaitent pas prêter entière allégeance au « holding » dirigé par S. Berlusconi. En particulier, R. Lombardo, autonomiste sicilien, qui dirige la Région autonome à statut spécial de Sicile depuis le printemps 2008, se trouve alors en conflit avec les autres composantes de sa majorité régionale de centre-droit et sa candidature séparée aux élections européennes représente une façon d'indiquer sa mauvaise humeur – le PDL connaîtra d'ailleurs des résultats désastreux en Sicile et dans le sud en général lors de ces Européennes.

On notera pour mémoire qu'aucune offre politique *ad hoc*, liée explicitement et directement à un enjeu ou à une personnalité européens, n'est apparue pour cette élection. En 1999, il y avait eu la Liste radicale, créée autour de la personnalité d'Emma Bonino, Commissaire européenne sortante, et celle des Démocrates pour Romano Prodi, président désigné de la Commission européenne entrante. En 2004, le cartel nommé « Unis dans l'Olivier » avait été présenté comme un moyen de préparer le retour de R. Prodi dans l'arène politique italienne au nom de valeurs européennes. En 2009, comme on vient de le préciser, il existe bel et bien une liste radicale menée par E. Bonino et Marco Pannella, mais elle s'avère incapable cette fois-ci de faire événement et n'a aucunement une orientation européenne marquée dans son discours. Elle se plaint surtout que la RAI, la télévision italienne publique, ne parle pas du PR : Emma Bonino ira jusqu'à occuper un studio de la RAI, mais il s'agit là de la *scenata* habituelle à ce parti depuis les années 1970 pour obtenir l'accès à l'actualité des journaux télévisés, auquel personne ne prête guère désormais une plus grande attention qu'à la présence du Père Noël devant les grands magasins au mois de décembre.

En troisième lieu, le déroulement de la campagne des Européennes de juin 2009 est entièrement phagocyté par le plébiscite que recherche à cette occasion Silvio Berlusconi pour lui-même et son nouveau parti. A la suite de l'affaire « Noemi » qui s'ouvre fin avril 2009, la campagne électorale va se résumer à une suite de péripéties tournant autour des supposées relations extraconjugales, plus ou moins tarifées, d'un homme de 72 ans et autour des éventuelles malversations financières auxquelles il se serait livré dans les années 1990 que confirmerait un jugement récent à l'encontre de son avocat britannique, un certain David Mills. Bref, rien ne distingue cette campagne européenne de l'habituel déroulement d'une campagne nationale en Italie depuis que S. Berlusconi est entré en politique, « descendu sur terrain » comme il l'a dit à l'époque, sinon son caractère « people », voire « trash », avec photographies à l'appui. De fait, même si les tendances à l'œuvre de l'italianisation de l'élection étaient déjà à l'œuvre, comme nous l'avons noté nous-mêmes pour les élections européennes de 2004⁵⁴, au moins les grands partis en lice faisaient-ils encore *semblant* d'affronter une élection européenne au sens plein du terme et non uniquement un plébiscite pour ou contre S. Berlusconi. Cette situation défavorise grandement les petits partis à la ligne idéologique affirmée, qui manquent totalement d'une personnalité qui se positionne médiatiquement face à S. Berlusconi. L'un des grands vainqueurs de la campagne des Européennes sera en revanche l'IdV d'A. Di Pietro, justement parce que ce dernier apparaît comme l'ennemi juré de S. Berlusconi.

Les électeurs dans leur immense majorité vont en effet choisir des partis qui disposent d'un leader médiatique bien connu. La survie de l'UDC est ainsi moins due au regroupement d'un bloc d'électeurs catholiques dans le vote pour ce parti, que par l'aura médiatique de P. Casini, leader toujours possible d'une recomposition politique au centre-droit à la disparition (politique ou physique) de S. Berlusconi.

Pour synthétiser, les élections européennes de 2009 apparaissent comme le triomphe des partis légers, « à l'américaine », dominés par leur chef. Ce dernier leur assure un accès à l'espace public via les médias de masse (la télévision en pratique, lieu d'« information » de l'immense majorité des Italiens). La seule exception à cette règle semble être la Ligue du Nord : celle-ci, comme le démontreront aussi les élections locales et provinciales tenues en juin 2009, poursuit son enracinement dans les institutions locales et ne manque pas de militants dévoués à la base. En fait, c'est aussi sa représentation publique qui change : jusqu'à son accident vasculaire cérébral de 2004, Umberto Bossi incarnait littéralement le parti qu'il dirigeait. Tous les autres dirigeants du parti étaient des obligés, licenciables en un rien de temps si l'opportunité politique s'en présentait. Depuis la maladie qui a rendu U. Bossi partiellement infirme, d'autres dirigeants historiques du parti du nord sont devenus eux aussi des incarnations du parti : il s'agit de Roberto Calderoli, Ministre des Réformes institutionnelles en 2004-2006, et surtout actuellement de Roberto Maroni, Ministre de l'Intérieur depuis 2008, qui incarne à la fois son parti et la ligne de *containment* de la vague migratoire que connaît l'Italie. R. Maroni est d'ailleurs, selon les sondages, le ministre le plus populaire du gouvernement Berlusconi IV.

⁵⁴ Cf. Christophe Bouillaud, « Italie : une élection européenne 'italianissime' », *Revue Politique et Parlementaire*, (2004), 106^e année, n° 1031, p. 87-94.

Résultats exprimés en votes valides (Chambres des députés et Parlement européen).

<i>Listes En 2004s</i>	<i>% Eur. Juin 2004</i>	<i>Sièges PE 2004 (affiliation au PE)</i>	<i>Listes En 2008</i>	<i>% Pol. Avril 2008</i>	<i>Listes En 2009s</i>	<i>% Eur. Juin 2009</i>	<i>Sièges PE 2008 (affiliation au PE)</i>		
Mov. Idea Sociale Rauti	0,1	0	La Destra-Fiamma tricolore	2,4	Forza Nuova	0,5	0		
Fiamma tricolore	0,7	1 (NI)			Fiamma tricolore	0,8	0		
Alternativa sociale	1,2	1 (NI)			La Destra, MpA, Pensionati	2,2	0		
AN	11,5	9 (UEN)	MpA	1,1	PDL	35,3	29 (PPE)		
FI	21,0	16 (PPE)	PDL	37,4					
LN	5,0	4 (ID)	LN	8,3					
UDC	5,9	5 (PPE)	UDC	5,6	UDC	6,5	5 (PPE)		
Partito Pensionati	1,1	1 (PPE)	n.p.	n.p.	Inclus dans la liste La Destra MpA.Pensionati				
PRI Liberal Sgarbi	0,7	0	n.p.	n.p.	Inclus dans la liste La Destra MpA.Pensionati pour la composante Liberal Sgarbi et PDL pour la composante PRI				
Socialisti Uniti-Nuovo PSI	2,0	2 (NI)	Partito socialista (PS)	1,0	Inclus dans la liste Sinistra e Libertà. pour le PS et dans le PDL pour les autres socialistes.				
Lista Bonino	2,3	2 (ALDE)	Inclus dans la liste du PD.		Lista M. Pannella-E. Bonino	2,4	0		
AP-UDEUR	1,3	1 (PPE)	n.p.	n.p.	Inclus dans la liste du PDL.				
Lista Di Pietro - Occhetto	2,1	2 (ALDE)	Lista Di Pietro IdV	4,4	Lista Di Pietro IdV	8,0	7 (ALDE)		
Uniti nell'Ulivo (DL, DS)	31,1	25 (16 DS au PES et 9 DL à l'ALDE)	PD	33,2	PD	26,1	21 (S&D)		
Verdi	2,5	2 (Verts)	La Sinistra-L'Arcobaleno	3,1	Sinistra e Libertà (Verdi – Socialisti- – ex-PRC- ex. DS)	3,1	0		
PCDI	2,4	2 (GUE)			PRC-PCDI-ex.DS	3,4	0		
PRC	6,1	5 (GUE)			Sinistra critica	0,5	Partito comunista dei lavoratori	0,5	0
					Partito comunista dei lavoratori	0,6			
Union valdotaine	0,1	0	n.p.	n.p.	Union valdotaine	0,1	0		
SVP	0,5	0	SVP	0,4	SVP (en lien avec le PD)	0,5	1 (PPE)		
Diverses listes	2,4	0	Diverses listes	2,0	Diverses listes	0,4	0		
	100%	78		100%		100%	72		

NB. Les encadrés représentent le périmètre des alliances de centre-droit et de centre-gauche respectivement à chaque élection. Les cases barrées représentent l'effet du seuil de 4% en 2008 et 2009.

III. Europe, Amérique ou Italie?

Les deux parties précédentes de cette communication nous ont permis de rappeler que la modification des règles de la concurrence politique a emprunté un chemin pour le moins tortueux, et que les élections européennes de 2009 ont été l'opportunité, avalisée par le vote populaire, de simplifier le paysage politique au détriment des tenants des anciennes idéologies. Cette stratégie de clôture du système politique (ou d'augmentation du coût d'accès à la représentation) menée, certes avec des hauts et des bas, par certains dirigeants des grands partis, mais surtout par des entrepreneurs de morale institutionnelle, peut apparaître à première vue, telle qu'elle est parfois présentée par ses promoteurs comme une « normalisation » de la vie politique italienne, dans la mesure où, dans un régime allant à terme vers le bipartisme, la décision étatique deviendrait plus rapide et facile.

Si on observe le résultat finalement obtenu en terme de mode de scrutin, le « porcellum », force est de constater que ce scrutin mixte n'a guère d'équivalent ailleurs, en tout cas pas dans les autres pays de l'Union européenne. A le regarder en détail, on s'aperçoit surtout qu'il vise à ne pas troubler les habitudes des (vieux ?) électeurs italiens – qui ont coutume de voter en faisant une croix sur un symbole de parti –, et qu'il renforce plus qu'on ne saurait le dire le rôle de l'investiture par la direction partisane pour devenir député ou sénateur. Le basculement vers un lien entre un élu et son territoire (la circonscription en vigueur entre 1994 et 2001), sur le modèle britannique ou français, n'a pas eu lieu, le « porcellum » enregistre cette tendance déjà visible avec le « mattarellum » à une attribution de sièges « sûrs » par les directions de partis, tendant de fait à ôter à l'électeur la possibilité réelle de choix de l'élu.

Comment rattacher ces modifications à l'Europe ? Cela dépend bien sûr de ce que l'on comprend sous le terme d' « Europe ».

-a) D'un point de vue très général, on pourrait bien sûr arguer que « l'Europe » signifie simplement la modernité, l'esprit du temps, le sens de l'Histoire, la nécessité à laquelle il faut que l'Italie s'adapte. En ce sens très large, tout le processus est pris dans cette ambiance, qui, tout au moins, impose de faire quelque chose. Il n'est d'ailleurs même pas besoin que l'Europe et ses contraintes soient cités souvent dans les textes des « référendaires » - ce qui n'est pas le cas -, parce que, dans le fond, « cela va de soi » en ce sens-là. La « normalité » dont il a ici été question est par définition « européenne », mais aussi « occidentale » en général ou plus encore « moderne ». Les « référendaires » voulaient un pays où l'on *décide* enfin, mais, jamais, ils n'ont vraiment fondé leur choix en matière institutionnelle sur une comparaison précise liant efficacité d'un système politique en terme de politiques publiques capables d'augmenter le bonheur public et mode de scrutin. Leur loyauté au concept de scrutin majoritaire repose sur un *a priori*, établi dès les années 1950 par la droite universitaire italienne, qui lie efficacité politique et scrutin majoritaire. L'Italie aurait été située géographiquement dans le Pacifique, les arguments utilisés n'auraient pas été différents : simplement, pour les « référendaires » et tous ceux qui prétendaient faire de l'Italie un « pays normal », l'intégration européenne était l'un des arguments utilisables, parmi d'autres. L'orientation idéologique de ce réformisme ne fait pour nous guère de doute : Europe ou pas, il fallait en finir avec les partis de masse idéologisés, avec une forme de mobilisation citoyenne typique des années 1920-1970. Face à des citoyens libérés de leurs rigides allégeances partisans, de leurs « sous cultures politiques » pour utiliser un terme de la politologie italienne des années 1970, il deviendrait plus facile de guider à bon port le char de l'Etat face à une opinion publique ainsi « rationalisée ».

-b) D'un point de vue plus spécifique, l'on peut se demander si les « référendaires » italiens avaient un modèle politique en tête qui serait spécifiquement « européen ». Or, comme le reconnaît Augusto Barbera, l'un des universitaires « référendaires », c'est le « modèle de Westminster » qu'ils entendaient répliquer, ou bien le « présidentielisme » américain ou éventuellement français. Là encore, le rapport avec « l'Europe » apparaît faible : c'est plutôt la vieille admiration pour la « mère des démocraties » qui ressort comme un impensé chez les intellectuels d'une nation se considérant toujours en retard, ou encore celle pour l'Amérique la puissance dominante de ce temps, ou encore pour la solution « gaullienne » à la chienlit latine. Par ailleurs, si le « modèle de Westminster » signifie simplement un renforcement des capacités décisionnelles de l'exécutif, il faudra bien se rendre à l'évidence que cela n'a rien de particulièrement « européen », c'est là une tendance universelle à l'affaiblissement du rôle des Parlements⁵⁵, pudiquement appelée comme on le sait la rationalisation du parlementarisme.

De fait, il nous semble que, du point de vue des références symboliques mobilisées, c'est surtout le « mythe américain » qui opère à plein. Ce mythe, typique de la culture politique italienne sur la longue période, consiste à devenir « normal », en Europe, en devenant « américain »⁵⁶. Cette tendance n'est pas nouvelle, et elle remonte au moins aux premières réflexions sur les défauts supposés du mode de scrutin proportionnel dans les années 1950⁵⁷. Que les dirigeants du centre-gauche se proposent de créer depuis au moins 2004 un parti unique qui doit s'appeler *nécessairement* « Parti démocrate » devrait ôter toute illusion sur le mythe mobilisé : il s'agit de voguer vers l'Amérique, vers J. F. Kennedy ou plus récemment B. Clinton⁵⁸, et non plus vers François Mitterrand ou Helmut Schmidt. En 2000 déjà, à l'occasion du I^{er} Congrès national des « Démocrates de gauche » (DS) (qui ont remplacé le PDS en 1998), Walter Veltroni fait paraître un opuscule, intitulé *I care*⁵⁹ – une expression anglaise qui renvoie à une nouvelle théorie politique, essentiellement anglo-saxonne comme on le sait. Cette recherche d'un modèle hors d'Europe, dans un univers où le socialisme n'a justement *aucun* rôle, s'explique sans doute par le fait qu'une bonne part des dirigeants de ce « Parti démocrate » viennent justement du PCI. Ils ont fait le choix dans leur jeunesse d'être communistes, alors même que leurs propres consommations culturelles les portaient vers l'Amérique. Il n'est pas étonnant qu'ils cherchent alors leur rédemption dans l'affirmation d'une parenté « démocrate » américaine, celle-ci leur évite aussi de ne pas avoir à donner raison aux héritiers du Parti socialiste italien (PSI). Ce parti, dès les années 1960, avait choisi clairement le camp occidental. Lors des élections politiques de 2008, les dirigeants du PD refusent ainsi de tendre la main à leurs cousins socialistes, dont rien ne les sépare plus sur le plan des idées, pour ne pas reconnaître ainsi incidemment que la légitimité du point de

⁵⁵ A l'exception du Congrès américain et du Parlement européen.

⁵⁶ Même si on parle souvent d'imiter les systèmes politiques allemand, français, ou même espagnol, cela ne fait pas rêver autant.

⁵⁷ La source intellectuelle réside sans doute aussi dans la condamnation sans appel du scrutin proportionnel par J. A. Schumpeter dans *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942) au nom même de la survie de la démocratie libérale.

⁵⁸ Le Tony Blair de la victoire de 1997 et de la « Troisième voie » de 1999 a été aussi une référence, mais sa transformation en « caniche de G. W. Bush » après 2001 a bien affaibli son aura dans le centre-gauche italien, à l'électorat profondément pacifiste (soit par catholicisme, soit par héritage du Mouvement pour la Paix communiste).

⁵⁹ Cf. Walter Veltroni, *I Care*, préface de Vittorio Foa, Milan : Baldini & Castoldi, 2000 (originellement une vidéocassette VHS des images projetées au Congrès des DS était jointe à l'opuscule). Le contenu du discours de Veltroni est alors très inspiré de la « Troisième Voie » de T. Blair, et, la réforme électorale et politique souhaitée à l'époque est une modification du « mattarellum » qui aurait garanti, comme dans le « porcellum » adopté en 2005, 55% des élus à la majorité, pour la mettre raisonnablement à l'abri d'une défection.

vue idéologique était du côté de ces derniers, même si ces mêmes socialistes ont sombré dès les années 1970 dans la corruption généralisée par la même occasion.

-c) Du point de vue du résultat en terme de forces politiques importantes en Italie, comme le montre à l'envi les dernières élections politiques et européennes, ce processus de simplification du paysage politique parlementaire n'a pas grand-chose à voir avec l'euphémisation, entendue comme la recherche d'une *homothétie* entre forces politiques présentes au niveau national italien et entre forces politiques présentes au niveau européen, en particulier au Parlement européen. Il est vrai qu'une telle homothétie, qui était déjà difficile à envisager avant 1989 sur le périmètre de la petite Europe, devient très difficile à envisager dans l'Europe des Vingt-sept de 2009. On admettra pourtant que subsiste une structuration pérenne du Parlement européen : il reste dominé par les trois familles politiques fondatrices du projet européen : les chrétiens-démocrates et conservateurs, les libéraux, et les socialistes et sociaux-démocrates, auxquels s'ajoute un élément eurosceptique ou d'extrême droite sur une aile, et un élément écologiste, régionaliste et néo-communiste sur l'aile opposée.

Or, aussi bien le PD que le PDL transgressent, chacun à leur manière, les frontières partisans en vigueur au Parlement européen. Le PDL, qui a tenu son congrès fondateur fin mars 2009, fusionne un parti membre depuis 1998, du Parti populaire européen (PPE), *Forza Italia*, avec Alliance nationale (AN). Ce parti « post-néofasciste » a certes progressivement remis en cause depuis 1995 (Congrès de Fiuggi) toute son admiration antérieure pour le *ventennio* mussolinien (1922-1943), et, de fait, son ancien leader, Gianfranco Fini, devenu Président de la Chambre des députés en 2008, joue plutôt le rôle du « libéral » au sein de la majorité droite, mais il reste que presque tout le personnel dirigeant d'AN s'est formé dans les sections du Mouvement social italien (MSI) à l'ombre des bustes et portraits du *Duce*. Le PDL a aussi récupéré aussi au passage Alessandra Mussolini et ses quelques partisans, organisés dans « Alternative sociale » (AS), qui avaient justement quitté AN quelques années plus tôt en raison même de son abandon de la référence fasciste. Même s'il a aussi absorbé quelques petits partis centristes (héritiers plus ou moins légitimes des DC, PLI, PSDI, PSI et PRI d'avant 1993) et des centristes dissidents de l'UDC, le PDL se situe sans doute à l'extrême de ce que peut supporter l'étiquette PPE sans perdre tout son sens historique⁶⁰.

Le PD, quant à lui, est tellement un cas unique en son genre en Europe, un parti « progressiste », mi post-communiste, mi post-démocrate chrétien⁶¹, que, pour résoudre le conflit interne entre son aile libérale catholique et son aile socialisante laïque, sa direction a obligé le groupe socialiste au Parlement européen à changer de nom pour l'accueillir, en incluant dans son nom le terme de « démocrates » et celui de « progressiste »⁶².

Les deux grands partis européens, le PPE et le PSE, ont donc en Italie donc des représentants moins « orthodoxes » en 2009 qu'en 1989, quand le PPE était représenté par la DC et le PSE par le PSI. Ajoutons une petite complexité supplémentaire : le PPE est aussi présent dans la représentation italienne au Parlement européen par l'UDC, un héritier direct de l'aile droite de la DC d'avant 1993, et, s'il avait eu des élus aux élections européennes, le

⁶⁰ On pourrait sans doute faire la même remarque pour le « Partido Popular » espagnol.

⁶¹ Cette présentation est une simplification, en fait aussi bien les DS que les DL étaient eux-mêmes issus de scissions et de rassemblements, avec de nombreuses petites et moyennes entreprises politiques. Il reste que les dirigeants viennent toujours actuellement, soit d'une part du mouvement de jeunesse du PCI, soit de celui de la DC ; un seul dirigeant connu, Francesco Rutelli, ancien maire de Rome, vient du PR, avant de passer chez les Verts, et d'arriver au bout d'un parcours pour le moins surprenant à incarner actuellement l'un des libéraux post-démocrates-chrétiens, le plus acharné à défendre le lien du PD avec le monde catholique et à ne pas se dire de gauche.

⁶² Le groupe du PSE est devenu « Le groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et des Démocrates au Parlement européen », sigle « S&D ».

reste du PSI aurait sans doute siégé avec le PSE au nom duquel il a fait campagne (contrairement au PD) en utilisant son symbole⁶³.

Le parti d'A. Di Pietro, l'IdV, est membre de l'ELDR (le Parti européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs), ce qui tendrait plutôt à rendre l'Italie plus semblable au système politique européen qu'auparavant. La LN, qui circule entre groupes politiques du Parlement européen depuis 1989 sans trouver d'ancrage bien solide, semble s'être allié cette fois aux Britanniques de l'UKIP dans un groupe eurosceptique – ce qui constitue là encore un élément d'homothétie. En revanche, la représentation italienne élue en 2009 au Parlement européen ne comprend plus aucun néo-communiste siégeant avec la Gauche unitaire européenne, ni, ce qui nous semble plus remarquable encore vu de la France de Daniel Cohn-Bendit, aucun élu écologiste ! L'écologie politique en Italie n'est pas l'avenir, elle est le passé qui agonise !⁶⁴

En somme, si l'on s'interroge sur l'homothétie entre forces politiques au sein du Parlement européen et au sein de la délégation italienne dans ce même Parlement (ou au sein du Parlement italien élu en 2008), on en arrive à un constat pour le moins mitigé. Comme l'ont commenté à l'envie les politistes italiens à la suite des élections politiques de 2008, « il n'existe plus de gauche en Italie »⁶⁵. Ils indiquent par ce fait que les étiquettes de gauche (communistes, socialistes, écologistes) ne valent presque plus rien sur le marché électoral en 2008-09 : entre 5 et 7% des voix, le PD et l'IdV sont au mieux au centre-gauche. Certes, il existe d'autres pays européens, qui connaissent une telle situation où l'étiquette socialiste est presque anéantie (Pologne), d'autres semblent en prendre le chemin (Hongrie), mais les grands pays du continent (Allemagne, France, Espagne) restent sur une telle structuration.

Si l'on veut à tout prix trouver une cohérence entre système politique européen et système politique italien, il faut plutôt raisonner à l'inverse : les partis italiens qui, de fait ont un positionnement ou une organisation atypiques, cherchent des ressources de légitimité au niveau européen pour se dédouaner de leur étrangeté. Cela commence en 1990 lorsque le PDS, à peine né du PCI, demande à entrer dans l'Internationale socialiste, y entre grâce à la bienveillance de B. Craxi, et finit par être admis au sein du PSE quelque temps plus tard. Ce certificat de socialisme démocratique permet au PDS d'éviter de reprendre réellement langue avec les cousins socialistes italiens. En 1998, S. Berlusconi obtient, par un mécanisme qui reste pour le moins obscur, l'entrée de FI dans le PPE, alors même que tout montre que FI n'a aucunement un fonctionnement digne d'un parti minimalement démocratique. C'est la pure illustration d'un « parti personnel », où le chef décide de tout ce qui est important sans que les instances internes du parti aient la moindre importance réelle⁶⁶. En 2008, comme on l'a dit, le PD oblige le groupe du PSE au Parlement européen à une contorsion sémantique des plus risibles. Inversement, l'histoire des errances de la LN au sein des groupes du Parlement

⁶³ En 2004, deux socialistes italiens avaient été élus au Parlement européen, mais ils avaient dû siéger dans les non-inscrits, car ils étaient considérés par leurs cousins des DS comme s'étant trop compromis avec la « Maison des Libertés ». En 2008, c'est la branche la plus à gauche du socialisme indépendant qui tente sa chance dans le cartel « Gauche et Liberté ».

⁶⁴ Le gouvernement de S. Berlusconi a d'ailleurs décidé de relancer la production d'énergie nucléaire, en contradiction totale avec un référendum de 1987 ayant décidé l'abandon de cette énergie. Le PD, l'IdV et même le PDL sont certes censés avoir des ambitions écologiques, mais la disparition de l'écologie politique renforce plutôt la spécificité italienne en la matière par rapport au reste de l'Europe développée et signale au-delà des aléas de la vie politique l'affaiblissement des milieux susceptibles de se mobiliser pour la cause écologique ou environnementale.

⁶⁵ Cf. Renato Mannheimer et Paolo Natale, *Senza più sinistra. L'Italia di Bossi e Berlusconi*, Milan : Sole 24 Ore, 2008.

⁶⁶ Au niveau local, FI reprend souvent les réseaux des anciens partis du « pentapartito » d'avant 1993 et dispose de plus d'autonomie, mais toute décision à impact national demeure en 2009 comme en 1994 du ressort exclusif de S. Berlusconi : la récente fusion dans le PDL a été aussi interprétée comme un moyen pour ce dernier de réaffirmer son autorité en court-circuitant tout processus délibératif interne.

européen depuis 1989 – cas unique à notre connaissance parmi les partis présents au Parlement européen depuis aussi longtemps - montre que, parfois, l'étrangeté italienne est trop extrême, pour qu'aucune famille politique ne puisse s'accommoder longtemps de ces « padanistes ».

Toute l'histoire des partis italiens depuis 1990 tient donc plutôt à une instrumentalisation des ressources de légitimité que confère le niveau européen (groupes du PE ou partis européens) pour poursuivre des stratégies d'accès au pouvoir national ou de clôture du jeu, sans aucun souci de cohérence, idéologique ou organisationnelle, vis-à-vis de cet échelon européen.

-d) Plus encore, si l'on cherche à expliquer la structuration contemporaine de l'espace politique italien, l'enjeu européen n'y tient qu'une place mineure, pour ne pas dire aucune place en pratique⁶⁷. Le PD et l'IdV sont certes en principe plus européenistes que le PDL ou surtout la LN, mais « l'Europe » n'est pas un enjeu de crise politique entre partis, et n'apparaît même pas digne d'une seule question quand les plus éminents politistes italiens font une enquête post-électorale en 2008⁶⁸. Les classiques problèmes économiques et sociaux, « S. Berlusconi », le statut de la légalité, les ressources attribués à chaque territoire par le centre, le Nord vs. le Sud, sont des sujets bien plus pertinents d'affrontements que l'Union européenne.

La réorganisation des forces politiques ne fait pas intervenir le thème européen dans la mise en place des alliances : l'europanisation au sens d'une montée en puissance d'un *enjeu européen* qui structurerait le jeu entre partis pro- ou anti-européens, ou qui cliverait les grands partis entre pro- et anti-européens, ne fait donc pas sens dans ce système politique bipartisan en émergence: les partis constituants des deux grandes forces politiques (PD et PDL) ont agi ou agissent lorsqu'ils ont été, ou sont, au pouvoir en accord, tout au moins légal⁶⁹, avec les politiques publiques de l'Union européenne. Même s'il existe des différences d'approche sur les politiques à mener au niveau européen, PD et PDL se sont ainsi montrés d'une parfaite loyauté au Traité de Lisbonne. Il ne faut dès lors surtout pas confondre « l'image de Berlusconi » dans les médias et les faits concernant les choix de son parti (FI) et de ses alliés ou anciens alliés (AN, UDC et LN) lorsqu'ils sont au pouvoir. Le Parlement italien élu en 2008 a ainsi ratifié de manière unanime le Traité de Lisbonne, parce que la LN, si vociférante pourtant sur les affaires européennes depuis 1999, a considéré que « Rome valait bien une messe en volapük bruxellois ». Les seules forces critiques de l'Union européenne⁷⁰ (néocommunistes, néofascistes) ont disparu de la représentation parlementaire, nationale et européenne, la Ligue du Nord se cantonne à une critique purement verbale de l'Union européenne.

Bref, la restructuration de la compétition politique ne fait ressortir d'aucune façon un rôle structurant de l'Europe entendue comme l'Union européenne.

⁶⁷ Nous nous permettons de renvoyer à notre propre article, « L'Union européenne et l'Italie des années 2000, ou comment continuer à 'aimer bien celui qui vous châtie bien' », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°4, 2008, où nous traitons plus en détail cet aspect.

⁶⁸ Cf. ITANES, *Il ritorno di Berlusconi. Vincitori e vinti nelle elezioni del 2008*, Bologne : il Mulino, 2008. Cet ouvrage rend compte de l'enquête post-électorale, « Italian National Election Study », menée par l'Institut Cattaneo. On notera par contre que de nombreuses questions mesurent le sens qu'ont les Italiens du déclin économique et social du pays.

⁶⁹ Même si l'Italie reste en retard, moins qu'avant 1989 cependant, la législation d'origine communautaire est de fait régulièrement transposée dans le droit positif italien, ce qui ne veut rien dire ensuite sur le respect effectif des normes européennes dans les politiques publiques (cf. par exemple la question des déchets dans la région de Naples).

⁷⁰ Qui s'opposent au « Traité de Lisbonne » par exemple.

Une brève conclusion pour ouvrir la discussion :

Ainsi, aussi gênant que cela puisse paraître pour participer à une section portant sur l'« européanisation des systèmes partisans en Europe » (mais largement, nous semble-t-il, dans la ligne des réflexions rappelées dans l'appel à proposition, en particulier celles de Peter Mair), nous défendons ici, sur le cas italien tel qu'il arrive à une stabilisation en 2008-09, la thèse d'une très faible incidence de l'européanisation (entendue sous les diverses espèces rappelées ci-dessus) dans l'évolution du système politique italien. La dynamique y est essentiellement interne, et si influence externe il y a, elle passe bien plus par le « mythe américain », par une idée générale d'une modernité qu'il faut rattraper à tout prix que par une recherche d'une homologation avec les us et coutumes supposés d'une bonne politique à l'européenne.

Nous soutenons de plus que l'évolution en cours traduit une dynamique à tendance fortement oligarchique⁷¹ de réduction de l'ouverture du système partisan à des nouveaux entrants, à la réduction des choix offerts à l'électeur⁷². Le « Plan de renaissance démocratique » semble achevé dans ses grandes lignes, cela n'a pas grand-chose à voir avec l'Union européenne, sauf à supposer avec quelque fiel (ou quelque clairvoyance ?), que cette dernière correspond elle-même à un plus vaste projet d'expropriation de la démocratie.

Pour finir, nous ne cacherons pas au lecteur que nous avons le sentiment, après avoir étudié la politique italienne depuis septembre 1989 – date de notre arrivée en Italie – d'une extraordinaire persistance dans la spécificité de ce pays. Nous y avons certes peut-être trop suivi les méandres de sa « politique politicienne » pour en percevoir les contraintes extérieures. L'image globale que nous en retirons pourtant pour l'heure, en ce début de septembre 2009, *vingt ans après*, est bien moins celle d'une européanisation du système partisan italien, entendue, soit comme convergence vers une norme, soit comme le poids de contraintes externes, que d'un approfondissement des idiosyncrasies de la Péninsule, d'une hystérésis, d'une dépendance au sentier. On peut bien sûr n'y voir que l'effet de la présence de Silvio Berlusconi dans le jeu, mais ses frasques de toute nature, bien trop évidentes aujourd'hui, ne doivent pas nous cacher que c'est peut-être aussi la société italienne toute entière qui ne prend pas le chemin d'une européanisation⁷³.

⁷¹ La suppression de la possibilité d'exprimer une préférence, qui pourrait paraître anecdotique à un observateur extérieur, est une constante des stratégies menées par les partis majeurs; lorsqu'en 2006 le « porcellum » a refondé le vote uniquement sur des listes, toute expression de préférence a été exclue, ce qui veut dire en pratique que, sauf immense surprise électorale, les directions de parti déterminent les élus.

⁷² On suppose ici que l'électeur souhaite être représenté par un élu et pas seulement exprimer une préférence.

⁷³ La divergence Nord-Sud, le poids des mafias, le retard éducatif (toujours plus marqué dans le sud), les écarts bientôt « brésiliens » de patrimoine et de revenus, le blocage de la justice pénale et civile, la « génération des 1000 euros », le développement rapide d'une nouvelle domesticité pour obvier à l'absence de services sociaux, autant de signes d'un approfondissement des idiosyncrasies italiennes.